



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

RAPPORT SUR LE
BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Conseil municipal du 22 mars 2018

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	4
I. LE BUDGET PRINCIPAL	10
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
1. Les recettes de fonctionnement (mouvements réels et travaux en régie)	11
a. Les recettes fiscales	12
b. Les droits de mutation	15
c. Les dotations et participations	16
d. L'attribution de compensation	17
e. Les flux nets MGP – EPT GPSO	17
f. Les produits des services et de gestion courante	18
g. Les travaux en régie	19
h. Autres	19
2. Les dépenses de fonctionnement (mouvements réels)	20
a. Les charges de personnel	21
b. Les charges courantes	21
c. Les subventions et contingents	23
d. Les charges financières	25
e. Les subventions aux budgets annexes	25
f. Dépenses exceptionnelles	25
3. Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement	26
a. Recettes = 3 200 K€	26
b. Dépenses = 32 612 K€	26
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27
1. Les recettes réelles d'investissement hors opérations financières	27
2. Les dépenses d'équipement	28
a. Les autorisations de programmes (AP)	28
b. Les Crédits de Paiement (CP)	29
c. Présentation par fonction	29
d. Les subventions d'investissement versées aux budgets annexes	32
e. Les écritures équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement	32
f. Les travaux en régie	32
3. Les opérations d'ordre interne à la section d'investissement	32
C. LA DETTE	32
1. Les inscriptions en section de fonctionnement	33
2. Les inscriptions en dépenses d'investissement	34
3. Les inscriptions en recettes d'investissement	34
4. Encours de dette au 31 Décembre N	34
5. Les opérations financières équilibrées	34
II. LES BUDGETS ANNEXES	35
A. PUBLICATIONS	35
B. LOCATIONS IMMOBILIÈRES	35
C. PISCINE-PATINOIRE	36
III. LE BUDGET CONSOLIDÉ	36
IV. ANNEXE 1 – ÉTAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	37

Le budget primitif 2018 constitue le premier acte du cycle budgétaire annuel de la Ville. Il intègre les orientations budgétaires (DOB), approuvées par le conseil municipal du 1^{er} février 2018. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Par ailleurs, l'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),*
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017 (établi par l'ordonnateur),*
- et le compte de gestion, s'il a pu être établi, ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget du CA 2017 (produit et visé par le comptable).*

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Le rapport du budget est établi dans la continuité des exercices précédents. Il est enrichi des retraitements des données comptables de manière à rendre celles-ci homogènes et comparables avec celles de la DGFIP (même méthode d'analyse et de retraitement depuis 2017). En outre, afin d'avoir une comparaison plus aisée du budget de la Ville et de ses propres dépenses et pour éviter de le gonfler artificiellement par des dépenses et des recettes qui financent l'EPT GPSO, les données sont retraitées des transferts de fiscalité et du reversement de FCCT consécutifs à la création de la MGP. Pour les communes appartenant à la MGP, cette méthode, est utilisée par la DGCL qui retraite le FCCT des DRF pour déterminer la liste des collectivités territoriales de plus de 60 M€ de DRF en 2016 entrant dans le champ d'application de l'article 29 de la loi LPFP 2018-2022 ou encore pour calculer certains paramètres déterminant le FRISF.

Par ailleurs, la ville ayant procédé à sa clôture au 31 décembre 2017, le rapport ne présente plus le budget annexe Billancourt-Seguïn, dont l'objet unique était la gestion de l'opération d'aménagement de la ZAC Seguïn Rives-de-Seine qui n'a pas été reconnue d'intérêt métropolitain, et par conséquent, a été transférée au 1^{er} janvier 2018 de plein droit à l'EPT GPSO.

La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

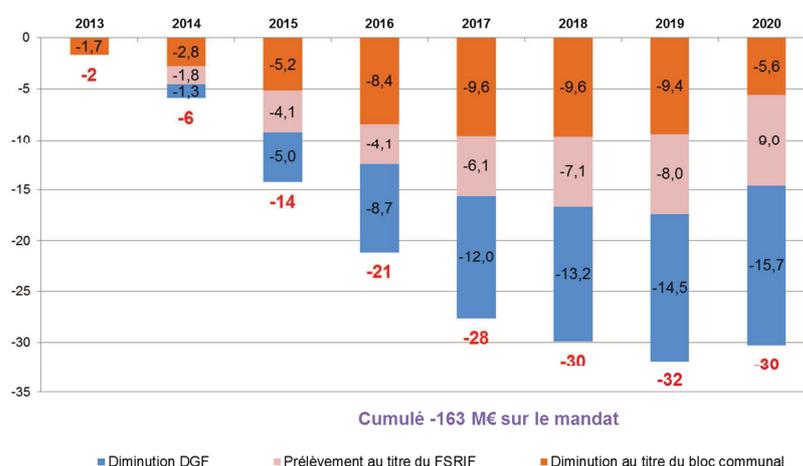
SYNTHÈSE

Le budget primitif 2018 est bâti sans hausse des taux de la fiscalité directe pour la neuvième année consécutive, dans un contexte financier toujours plus difficile et incertain :

- A partir des données disponibles à la date du 9 mars et du simulateur de l'AMF, les prélèvements de péréquation s'élèvent désormais à **163 M€ sur la durée du mandat (VS 155 M€ lors du DOB)**. La baisse de la DGF et la hausse de la péréquation représentent une perte de recettes de **2,6 M€** par rapport à 2017. **Ainsi, la Ville est ponctionnée de :**
 - 1,3 M€ de DGF alors qu'elle compte 963 habitants supplémentaires ;
 - 1,1 M€ au titre de la péréquation (FSRIF+FPIC) ;
 - 0,2 M€ de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

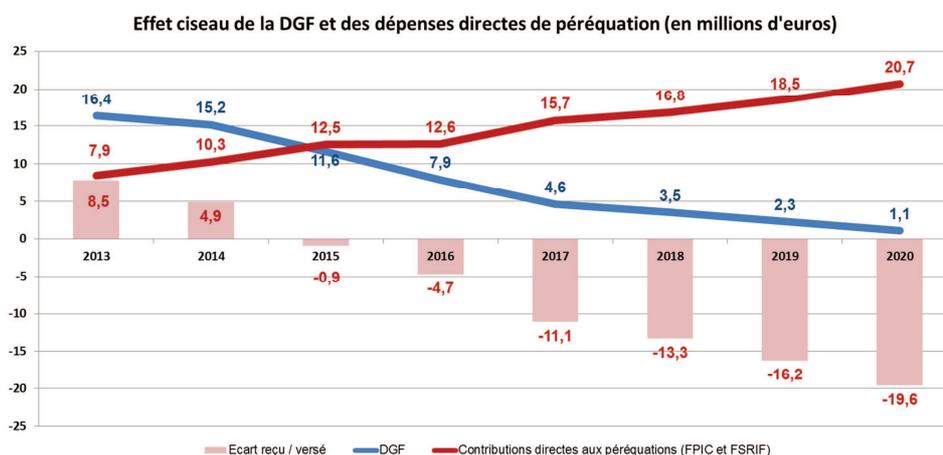
L'engagement du Gouvernement lors de la présentation de son budget 2018 de ne pas réduire les dotations aux collectivités ne résiste pas à l'épreuve des faits. Si l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ne baisse pas, les crédits de l'État versés aux collectivités pour financer les missions qu'elles accomplissent pour son compte (part forfaitaire) continue de diminuer pour financer l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

Impact cumulé des différentes mesures de la LFI 2018
Estimations 2018/2020 (en M€)



Pour la seule **année 2018**, l'effort demandé à la Ville par rapport à 2013 représente **30 M€ de perte de recettes, soit 18% des produits de fonctionnement réels**. Cet effort réduit d'autant l'épargne brute qui permet de financer les investissements sans recours à l'emprunt.

Depuis 2015, **le solde DGF, FPIC et FSRIF est négatif**, ce qui signifie que la Ville contribue plus au financement des autres villes qu'elle ne reçoit de contribution de l'État pour couvrir les charges qu'elle supporte pour son propre compte (en 2018, **l'écart est de - 13,3 M€**).



- **Un très fort déséquilibre, dans l'approche par l'État, du redressement des comptes publics :**

D'un côté, des dépenses toujours plus fortes pour l'État et de l'autre, des collectivités de plus en plus soumises aux prélèvements et au contrôle :

- **Contrôle de la dette** : deux objectifs supplémentaires ont été fixés lors de la conférence nationale des territoires à Cahors (amélioration du besoin de financement et capacité de désendettement encadrée) ;
 - **Contractualisation et sanctions** : au moment du vote du budget primitif 2018, les règles de la contractualisation ne sont pas négociables et l'individualisation des situations ou la prise en compte des efforts réalisés antérieurement ne sont pas reconnues à leur juste niveau;
 - **Amende pour carence** : Au titre du SRU, la liste des dépenses déductibles est incontestablement trop restreinte. Sont prises en compte en l'état les dépenses réalisées au niveau communal et non au niveau intercommunal. De plus, le doublement de l'amende réduit la capacité d'investissement de la Ville pour réaliser des opérations de logements sociaux.
- ⇒ **Tout est mis en œuvre pour un transfert des impôts nationaux vers les impôts locaux.**

Malgré l'accroissement de la population de la Ville, l'ouverture de nouveaux équipements, le dynamisme économique et les besoins de modernisation des services à la population, la stratégie budgétaire de la Ville et celle de l'EPT GPSO devront intégrer cette approche contraignante pour les cinq prochaines années.

De plus, les investissements sont également intégrés dans la contractualisation, dans la mesure où ce contrat porte aussi sur le contrôle de la dette.

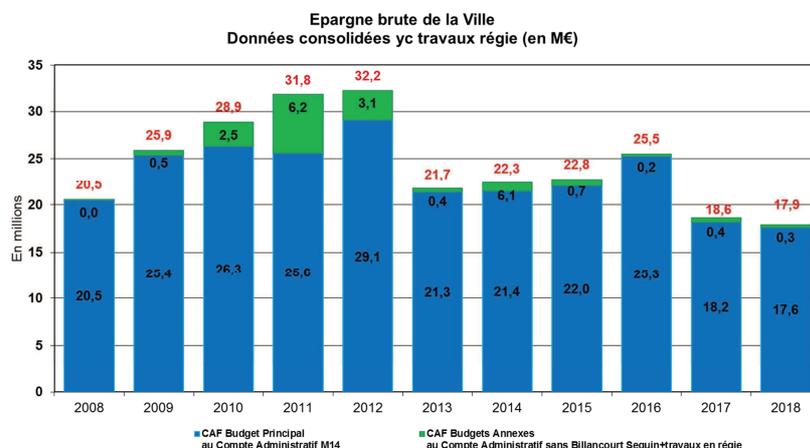
Dans ces conditions, la Ville souhaitant offrir des services à la population toujours plus performants et à la hauteur de ses besoins, le budget 2018, se présente de la façon suivante :

- **Une baisse des recettes de fonctionnement qui s'inscrit dans la durée, du fait de la hausse des prélèvements de l'État** (sur lesquels la ville ne peut agir (DGF, FPIC, FRISF, DCRTP)) et du **désengagement de la CAF de 0,6 M€** au titre de sa participation au fonctionnement des crèches. Retraitées des diminutions inévitables, les recettes propres de fonctionnement sont en augmentation de 0,6 % :
 - **Sans augmentation des taux des impôts, les recettes tirées de la fiscalité directe augmentent légèrement**, en raison de la revalorisation légale des valeurs locatives (1,0 %) et de l'augmentation physique des bases ;
 - **grâce aux recettes du domaine public, les produits de gestion courante sont en progression de 2,4 %** alors même que les tarifs des produits des services votés en décembre 2017 n'ont pas connu d'augmentation significative.
- Depuis plusieurs années, la municipalité réduit les coûts de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services à la population. Cela se traduit par un travail d'optimisation du fonctionnement des services.
 - **les charges de gestion courante sont maîtrisées**. Retraitées des dépenses liées à l'ouverture de nouveaux équipements (-1,1 M€), **elles sont inférieures en 2018 à leur niveau de 2011** ;
 - **la masse salariale est contenue à 1,2 %** contre une hausse plus importante (GVT-indice, SMIC...) ;
 - **les subventions aux associations sont maintenues au niveau de 2017** ;
 - **le remboursement anticipé de six emprunts** consécutifs à la clôture du budget annexe « Seguin-Rives de Seine » se traduit par une diminution des dépenses.

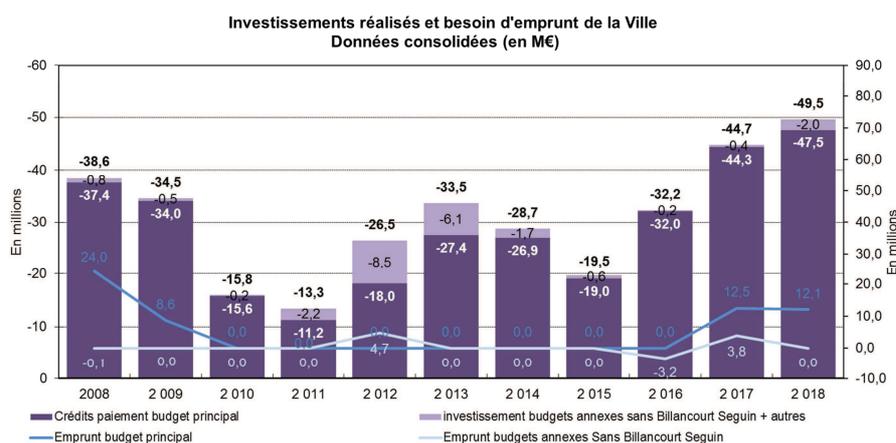
Ainsi, **à périmètre constant, après retraitement des prélèvements de l'État et des dépenses liées aux équipements nouveaux**, la Ville anticipe une nouvelle fois la recommandation de la Cour des Comptes aux collectivités locales en diminuant ses dépenses et en optimisant ses recettes.

Malgré la contraction de l'épargne brute, la municipalité poursuit ses projets d'investissement dans de nouveaux équipements avec un recours limité à l'emprunt pour conserver une bonne capacité de désendettement.

- L'épargne brute consolidée avec les travaux en régie de 17,9 M€ est proche de celle de 2017 (18,6 M€).

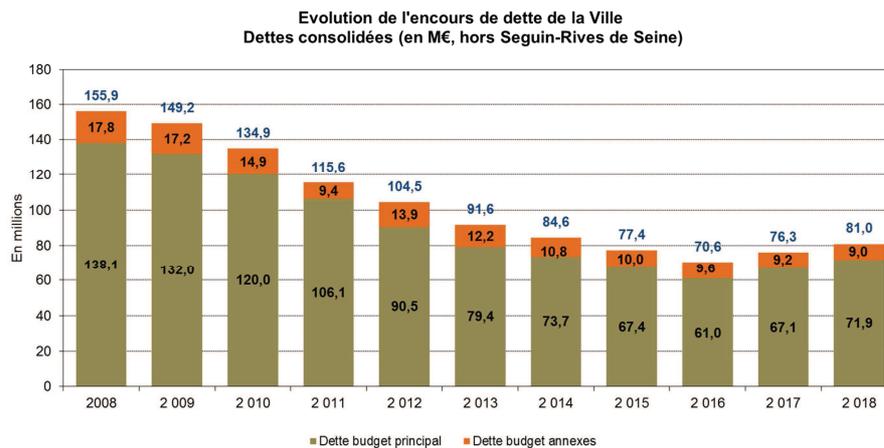


- Avec un recours limité à l'endettement, la Ville mettra en œuvre un programme d'investissement consolidé de 49,5 M€.

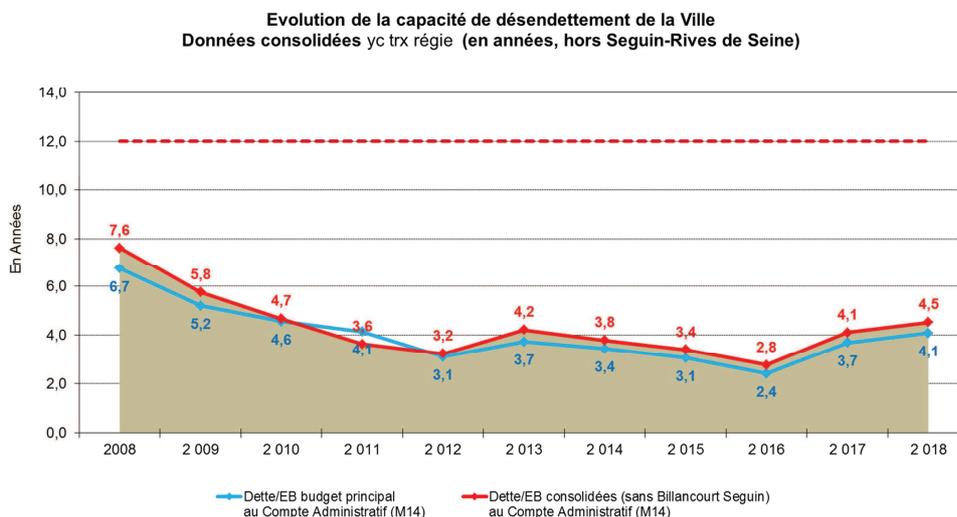


La Ville prévoit d'investir 47,5 M€ de **crédits de paiements** (CP) sur le seul budget principal en 2018 dont, pour ne citer que les opérations les plus importantes, le solde de l'opération Le Gallo, la réhabilitation du groupe scolaire Billancourt, la crèche Gallieni-Bellevue, mais également l'acquisition des équipements pour l'école du Numérique. L'enveloppe des travaux dans les bâtiments municipaux augmente significativement (+6,9 M€). Ces investissements seront financés grâce aux résultats excédentaires de l'exercice 2017 (7,3 M€ sur le budget principal), par l'autofinancement du budget 2018, par des cessions et par un recours limité à l'endettement (besoin de financement) **qui augmentera de 4,9 M€ au maximum.**

- À son maximum, au 31 décembre 2018, la dette consolidée de la Ville atteindra 81,0 M€.



- L'épargne brute garantira à la Ville, compte tenu de son besoin maximum d'emprunt 2018 consolidé (12,2 M€), de son remboursement (34,7 M€) et de la reprise de six emprunts du budget annexe Billancourt Seguin (27,5 M€), de **maintenir un ratio de capacité de désendettement de 4,5 ans, très inférieur au seuil de 12 ans fixé par l'État.**



Présentation M14 (BUDGET PRINCIPAL)

	DEPENSES (Réelles)	RECETTES (Réelles)	
F O N C T I O N N E M E N T	Charges de Personnel : 92,7 M€	Fiscalité directe : 70,6 M€	232,6 M€
	Fonctionnement courant : 33,1 M€	Droits de mutation : 15,3 M€	
	Subventions : 15,0 M€	Dotations : 16,7 M€	
	flux MGP : 52,3 M€	Attribution de compensation : 54,6 M€	
	Budgets annexes : 1,4 M€	flux MGP : 49,2 M€	
	Frais financiers : 5,0 M€	Produit des Services : 25,1 M€	
	FSRIF + FPIC : 17,1 M€	Autres : 1,1 M€	
	Autres : 1,3 M€	Etudes et travaux en régie : 3 M€	
	Autofinancement : 32,7 M€	Reprise amortissement des subs transférables : 0,2 M€	
	250,6	Résultat N-1 = 14,9 M€ Ville : 7,3 M€ Billancourt Seguin : 7,5 M€	
I N V E S T I S S E M E N T	Etudes et travaux en régie : 3 M€	Autofinancement : 32,7 M€	54,1 M€
	Reprise amortissement des subs transférables : 0,2 M€	Résultat N-1 Billancourt : 6,7 M€	
	Remboursement dette : 14,2 M€ (dont 7 M€ pour rbst anticipé éventuel)	Recettes définitives : 42,0 M€	
	Remboursements anticipés emprunts Billancourt Seguin : 27,5 M€	Besoin de financement 12,1 M€	
	Dépenses d'équipement : 47,5 M€		
Subventions aux budgets annexes : 1,0 M€			
90,2 M€			
32,3 M€	Réaménagement dette : 32,3 M€	Réaménagement dette : 32,3 M€	32,3 M€
Déficit reporté de 2017 : 4,9 M€	Affectation en réserve : 4,9 M€		
144,4	144,4		
	Ecritures équilibrées : 13,7 M€ (transfert frais d'étude, reprise d'acompte, donations...)	Ecritures équilibrées : 13,7 M€ (transfert frais d'étude, reprise d'acompte, donations...)	

Présentation DGFIP (BUDGET PRINCIPAL)

	DEPENSES (Réelles)	RECETTES (Réelles)	
F O N C T I O N N E M E N T	Charges de Personnel nettes : 92,4 M€	Fiscalité directe nette : 53,5 M€ Fiscalité : 70,6 M€ - Rvst fiscalité (FSRIF et FPIC) : 17,1 M€	165,9 M€
	Fonctionnement courant : 33,1 M€	Droits de mutation : 15,3 M€	
	Subventions : 15,1 M€	Dotations : 16,7 M€	
	Budgets annexes : 1,4 M€	Attribution de compensation : 54,6 M€	
	Frais financiers : 5,0 M€	flux MGP nette : - 3,1 M€	
	Autres : 1,2 M€	Produit des Services : 25,1 M€	
	Autofinancement : 32,7 M€	Autres : 0,7 M€	
	Etudes et travaux en régie : 3 M€		
	Reprise amortissement des subs transférables : 0,2 M€	Résultat N-1 = 14,9 M€ Ville : 7,3 M€ Billancourt Seguin : 7,5 M€	
	181,0	181,0	
I N V E S T I S S E M E N T	Reprise amortissement des subs transférables : 0,2 M€	Autofinancement : 32,7 M€	54,1 M€
	Remboursement dette : 14,2 M€ (dont 7 M€ pour rbst anticipé éventuel)	Résultat N-1 Billancourt Seguin : 6,7 M€	
	Remboursements anticipés emprunts Billancourt Seguin : 27,5 M€	Recettes définitives : 42,0 M€	
	Dépenses d'équipement : 47,5 M€	Besoin de financement 12,1 M€	
	Subventions aux budgets annexes : 1,0 M€		
	Etudes et travaux en régie : 3 M€		
	Réaménagement dette : 32,3 M€	Réaménagement dette : 32,3 M€	32,3 M€
	Déficit reporté de 2017 : 4,9 M€	Affectation en réserve : 4,9 M€	
	Ecritures équilibrées : 13,7 M€ (transfert frais d'étude, reprise d'acompte, donations...)	Ecritures équilibrées : 13,7 M€ (transfert frais d'étude, reprise d'acompte, donations...)	
	144,4	144,4	

I. LE BUDGET PRINCIPAL

Cette partie concerne le **budget principal selon la présentation de la DGFIP** et après neutralisation des flux MGP et de la prise en compte du FSRIF et du FPIC en prélèvement sur les recettes. La description du contenu des budgets annexes est présentée dans la deuxième partie de ce rapport (II).

L'équilibre global du budget principal se présente ainsi après prise en compte des restes à réaliser et reprise du résultat antérieur :

en milliers € - mvts réels (*)	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Évol. en volume BP 2018/ BP 2017	Évol. en % BP2018/ BP2017	Évol. en volume BP 2018/ CA 2017	Évol. en % BP2018/ CA2017
Recettes de fonctionnement (yc travaux en régie) (a)	170 414	171 309	165 871	-4 543	-2,7%	-5 438	-3,2%
Résultat N-1	10 581	10 581	14 853				
Dépenses de fonctionnement (b)	155 106	153 145	148 268	-6 838	-4,4%	-4 877	-3,2%
Autofinancement (a-b) = (c)	25 889	28 745	32 455	6 567	25,4%	3 710	12,9%

Recettes propres d'investissement (*) (d)	21 574	20 119	48 635	27 061	ns	28 517	ns
Variation d'encours de dette (e)	14 303	6 097	-29 623	-43 926	ns	-35 720	ns
Total recettes d'investissement (d+e) = (f)	35 878	26 216	19 013	-16 865	ns	-7 203	ns

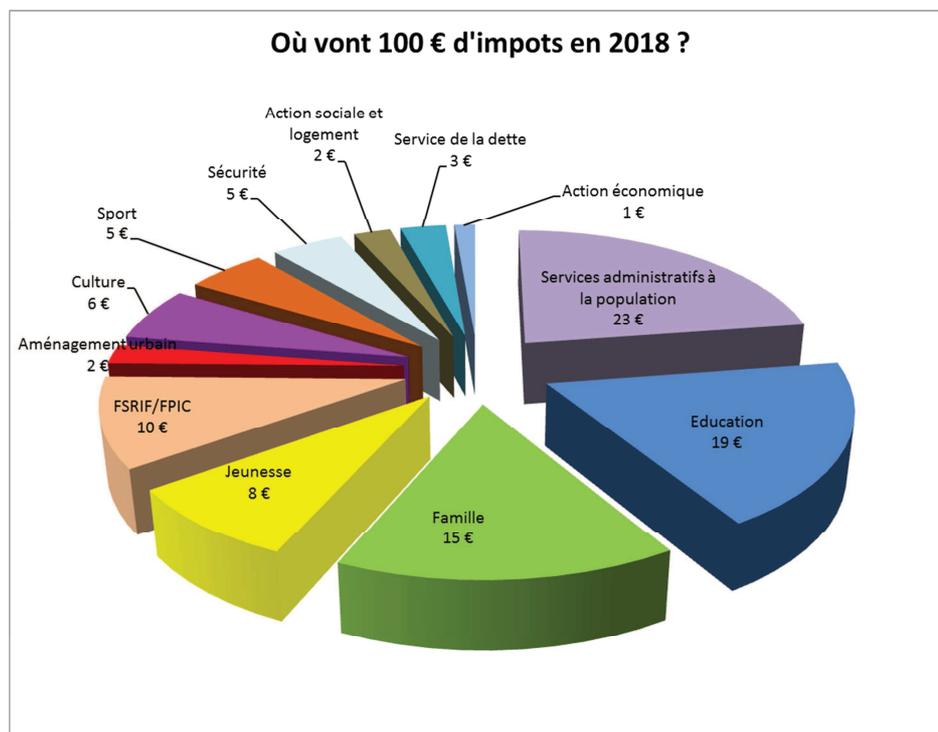
Crédits de paiement (**) (g)	53 202	44 288	47 518	-5 684	ns	3 230	ns
Subventions d'investissement aux budgets annexes (h)	5 564	249	950	-4 614	ns	701	ns
Restes à réaliser		0	0				
Autres dépenses d'investissement hors dette (yc travaux en régie) (i)	3 000	3 079	3 000	0	ns	-79	ns
Total dép d'investissement hors dette (g+h+i) = (j)	61 766	47 616	51 468	-10 298	ns	3 852	ns

Solde (e) = (c)+(f)-(j)

0	7 345	0
---	-------	---

(*) hors écritures équilibrées en dépenses et en recettes

(**) hors restes à réaliser et résultat antérieur



Sur 100€ d'impôts, 87 € sont dépensés en services, 10 € en péréquation et 3 € en frais financiers.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement (mouvements réels et travaux en régie)

Les **recettes réelles de fonctionnement (RRF) de la maquette M14 s'élèvent à 232 579 K€** au BP 2018, soit une diminution de 0,50 % par rapport au CA 2017 (233 750 K€) et de 0,30% par rapport au BP 2017. Cependant, les RRF qui correspondent aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M14 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des recettes disponibles pour la Ville.

Après retraitement des flux liés à la Métropole du Grand Paris (MGP) et prise en compte des reversements (FPIC et FSRIF) et restitutions sur impôts et taxes, des remboursements des charges de personnels et des travaux en régie, **les produits de fonctionnement réels ne s'établissent plus qu'à 165 871 K€ au BP 2018, soit une baisse de 3,17 % par rapport au réalisé 2017 (171 309 K€).**

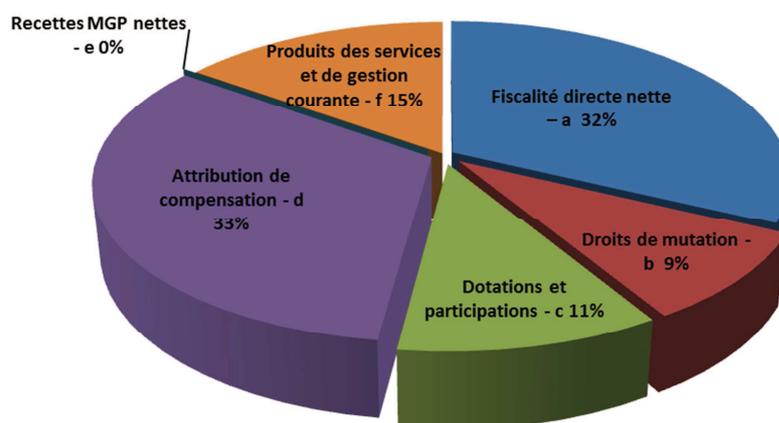
Cette diminution en volume de **5 436 K€** s'explique par la baisse conjuguée :

- **des flux nets tirés de GPSO (- 2 738 K€)**, en raison des transferts de compétences intervenus au 1^{er} janvier 2018 ;
- **des dotations et participations (- 1 894 K€)**, sous l'effet de la réduction de l'enveloppe forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF), de la réduction de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et des nouvelles modalités de versement de la prestation de service unique (PSU) par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui concourt au financement des crèches municipales ;
- **des droits de mutation (- 1 461 K€), qui sont inscrits par prudence à hauteur de 15 300 K€** (contre 16 761 K€ au CA 2017 et 15 500 K€ au BP 2017) ;
- **des recettes exceptionnelles (- 49 K€).**

La croissance des recettes de la fiscalité directe ou des produits des services (+708 K€) ne permet pas de compenser cette diminution. La contribution directe des Boulonnais au financement des services publics qui leur sont offerts, même quand ces derniers relèvent de la compétence de l'État, augmente chaque année un peu plus.

en milliers €	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Évolution en % BP2018/BP2017	Évolution en % BP2018/CA2017
Fiscalité directe nette – a	53 226	53 349	53 467	0,45%	0,22%
Droits de mutation - b	15 500	16 761	15 300	-1,29%	-8,72%
Dotations et participations - c	18 813	18 624	16 730	-11,07%	-10,17%
Attribution de compensation - d	54 641	54 641	54 641	0,00%	0,00%
Recettes MGP nettes - e	-283	-333	-3 071	984,92%	823,05%
Produits des services et de gestion courante - f	25 083	24 520	25 108	0,10%	2,40%
Travaux en régie - g	3 000	2 998	3 000	0,00%	0,06%
Autres - h	434	748	696	60,41%	-6,94%
Total produits de fonctionnement réels (hors cessions)	170 414	171 309	165 871	-2,67%	-3,17%

Produits de fonctionnement réels



a. Les recettes fiscales

en milliers €	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Évolution en % BP2018/BP2017	Évolution en % BP2018/CA2017
Produit de la fiscalité directe (part Ville)	61 956	62 821	63 868	3,09%	1,67%
Taxe locale sur l'électricité	2 348	2 379	2 398	2,14%	0,80%
Autres impôts et taxes	1 681	1 610	1 761	4,77%	9,42%
Fonds national de garantie individuelle des ressources	2 566	2 566	2 566	0,00%	0,00%
Total recettes fiscales	68 552	69 376	70 594	2,98%	1,76%
Reversements et restitutions sur impôts et taxes	-15 325	-16 027	-17 127	11,75%	6,86%
TOTAL fiscalité directe nette	53 226	53 349	53 467	0,45%	0,22%

Le produit de la fiscalité directe attendu au titre de 2018 est calculé à partir d'une estimation des bases prévisionnelles 2017 après application du coefficient de revalorisation légale des valeurs locatives fixé à 1 % dans la loi de finance pour 2018 et, pour les taxes d'habitation et foncière sur les propriétés bâties, une augmentation estimée à 0,60 % liée au dynamisme physique des bases, en l'absence, avant le vote du budget primitif, de notification des bases prévisionnelles pour 2018 par l'administration fiscale.

Le montant du produit de la fiscalité directe inscrit au BP 2018 qui revient à la Ville correspond au montant total prévisionnel du produit 2018, sans augmentation des taux (63 168 K€) et à une prévision de rôles supplémentaires et complémentaires à hauteur de 700 K€, **soit un total de 63 868 K€**. Par ailleurs, la Ville collecte 25 819 K€ pour le compte de l'établissement public territorial GPSO.

Impôts directs en milliers €	taxe d'habitation	taxe sur le foncier bâti	taxe sur le foncier non bâti	total
Bases définitives 2017 (1)	315 666	387 663	1 363	704 691
Bases prévisionnelles 2018 (2)	320 716	393 866	1 294	715 877
Évolution des bases (3) = (2)/(1)	1,60%	1,60%	-5,00%	1,59%
Taux Ville (4)	10,62%	7,36%	9,23%	
Produit rôles généraux 2017 (5) = (1)*(4)	33 524	28 532	126	62 181
Produit rôles généraux 2018 Ville (6) = (2)*(4)	34 060	28 989	119	63 168
Taux Ville + GPSO (7)	17,87%	8,01%	9,78%	
Produit rôles généraux 2018 Ville + GPSO (8) = (2)*(7)	57 312	31 549	127	88 987

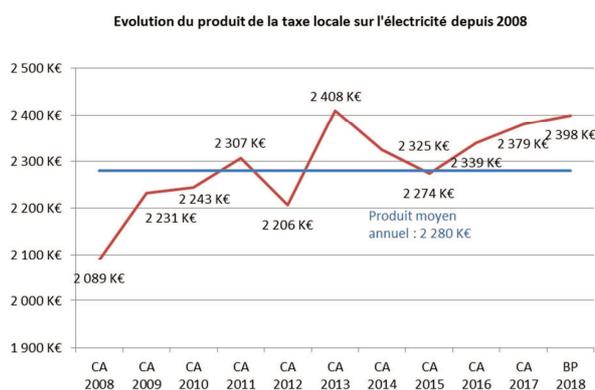
Conformément aux positions arrêtées lors du débat d'orientations budgétaires, examiné le 1^{er} février dernier, **pour la neuvième année consécutive, la Ville n'augmentera pas les taux des taxes ménages en 2018**. La Ville continuera à afficher en 2018 les taux les plus bas de la strate des villes de plus de 100 000 habitants.

Il convient d'ajouter que la **ville de Boulogne-Billancourt pratique également une politique très généreuse en matière d'abattements sur les impôts des ménages**, qui était appliquée à l'identique par la communauté d'agglomération du Grand Paris Seine Ouest avant la création de la MGP au 1^{er} janvier 2017. L'instauration d'abattements facultatifs ou leur fixation à des niveaux plus généreux que ne l'impose la loi¹ correspond à un allègement des impôts payés par les contribuables bouloonnais de plus de **11,7 M€ (Ville et EPT GPSO inclus)** :

- **7 M€** d'allègement d'impôts accordés par la **Ville** sur la taxe d'habitation ;
- **4,7 M€** d'allègement d'impôts accordés par **GPSO** sur sa part de taxe d'habitation levée sur le territoire communal.

Le montant des autres taxes et produits assimilés s'élève quant à lui à 6 725 K€ au BP 2018 contre 6 555 K€ au CA 2017 et 6 595 K€ au BP 2017.

Au BP 2018, le produit de la **taxe sur l'électricité** est de **2 398 K€** soit une augmentation de 0,80 % par rapport au produit perçu en 2016 (2 379 K€). Le produit de cette taxe assise sur la consommation électrique varie d'une année sur l'autre au regard des conditions climatiques. L'inscription ainsi proposée est donc prudente.



¹ Le taux de l'abattement général à la base, abattement facultatif qui profite à l'ensemble des contribuables, est de 17,31 % (en valeur 2017). Il est d'un niveau supérieur au taux plafond (15 %).

Les abattements pour charges de famille sont aux taux maximaux prévus par la loi, soit 20 % de la valeur locative moyenne pour les deux premiers enfants à charge et de 25 % à partir de la troisième personne à charge. Ce sont 29 171 Bouloonnais qui en bénéficient.

La Ville a également adopté l'abattement spécial handicapé qui représente 10 % de la valeur locative moyenne.

Au titre de la taxe de séjour au réel, qui s'applique à Boulogne-Billancourt depuis le 1^{er} janvier 2010, la Ville a perçu 605 K€ en 2017. Les inscriptions budgétaires 2018 (696 K€) tiennent compte du reversement par Airbnb en janvier dernier de la taxe de séjour collectée pour la première fois sur le territoire de Boulogne-Billancourt au titre de la période courant du 1^{er} mai au 31 décembre 2017 inclus (64 K€).

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est fixe pour un montant de 2 566 K€.

Les autres impôts et taxes sont composés des droits de place sur les marchés d'approvisionnement pour 790 K€, du produit de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 160 K€ et de la taxe sur les déchets versée par le SYCTOM pour 115 K€.

À l'ensemble de ces recettes fiscales, il convient de soustraire **les prélèvements et restitutions sur impôts et taxes**, inscrits à hauteur de **17 127 K€** au BP 2018 (contre 16 027 K€ au CA 2017, soit + 6,86 %).

- **Le FSRIF = 15 563 K€**

La contribution de Boulogne-Billancourt au fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France connaîtra en 2018 **une nouvelle hausse conséquente** en raison de l'augmentation du fonds de 20 M€ en 2018 (330 M€ contre 310 M€ en 2017). Ainsi, au BP 2018, sont inscrits **15 563 K€** contre 14 545 K€ au CA 2017, soit + 1 018 K€ ou + 7,0 %.

- **Le FPIC = 1 231 K€**

En raison de son assujettissement à un prélèvement au FSRIF supérieur à sa contribution théorique au fonds national de péréquation intercommunale et communale (FPIC), la Ville a bénéficié jusqu'en 2016 de l'exonération théorique du prélèvement au titre de ce fonds. La contribution de Boulogne-Billancourt était alors supportée par GPSO en contrepartie d'une diminution du fonds de concours servant au financement des équipements publics de la ZAC Seguin-Rives-de-Seine et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

En 2018, le montant de la contribution du bloc local (GPSO et ses communes membres) au FPIC est évalué à 32,4 M€ contre 31,4 M€ en 2017. Cette hausse de 1 M€ résulte, non d'une augmentation de l'enveloppe globale dudit fonds, mais de la poursuite des regroupements intercommunaux.

En l'absence de recettes dynamiques depuis le 1^{er} janvier 2016, et conformément au pacte financier et fiscal adopté le 15 décembre dernier, GPSO ne prendra en charge en 2018 que 90 % de la contribution du bloc local. Le solde est quant à lui réparti pour la deuxième année consécutive entre les communes membres.

Il en ressort ainsi pour la Ville une contribution évaluée à 1 231 K€ (vs 1 193 K€ en 2017).

- **Le reversement d'impôt sur les spectacles = 1,5 K€**

La Ville est susceptible de percevoir le produit de l'impôt sur les spectacles provenant des réunions sportives qu'elle doit reverser après perception pour partie au CCAS. Pour autant et par prudence, aucun montant n'est inscrit en recette compte tenu du caractère incertain de la perception.

- **Le reversement de la part départementale de la taxe de séjour = 70 K€**

Conformément à la délibération prise par le conseil départemental des Hauts-de-Seine, adoptée le 27 mars 2009, la Ville doit reverser 9,1% du produit de la taxe de séjour correspondant à la part additionnelle collectée par la Ville pour le compte du Département.

- **Le reversement des taxes funéraires au CCAS = 262 K€**

Il s'agit en l'espèce du reversement au CCAS à hauteur de 80 % des taxes funéraires perçues par la Ville.

- **Le prélèvement au titre de la loi SRU**

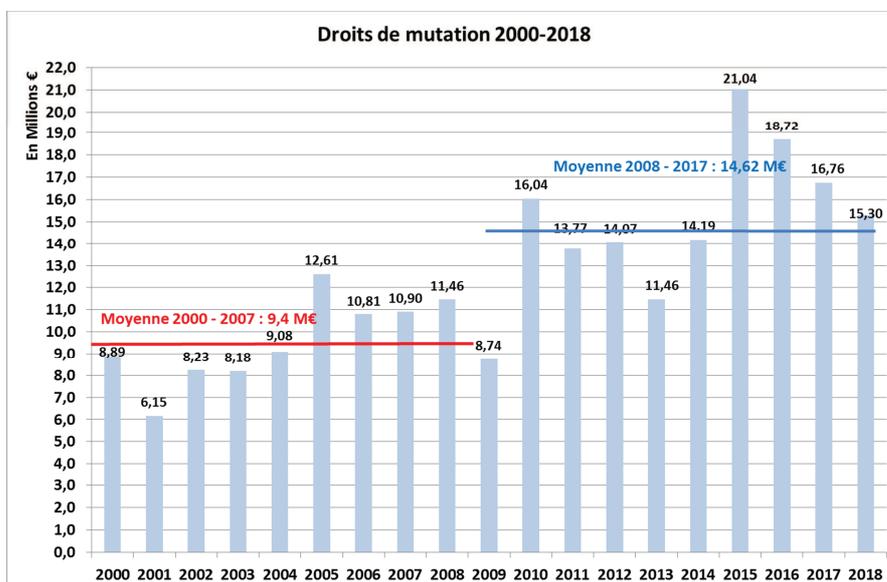
La Ville entre dans le champ d'application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui institue un prélèvement sur les recettes fiscales calculé en fonction du nombre de logements sociaux manquants. Depuis 2014, le taux obligatoire de logements sociaux s'établit à 25 % (contre 20 % jusqu'en 2013). Cette année encore, la Ville peut prétendre à l'exonération, puisqu'elle justifie de charges déductibles (subventions pour surcharges foncières versées aux promoteurs en vue de la réalisation de logements sociaux sur le territoire et quote-part de la participation versée à la SPL Val-de-Seine Aménagement au titre de la convention publique d'aménagement) supérieures au montant du prélèvement.

Comme indiqué le rapport du DOB, les charges déductibles ne permettront plus de compenser le prélèvement sur recettes fiscales à partir de 2019, certaines des dépenses de la Ville et de GPSO au titre du logement social n'étant pas prises en compte.

b. Les droits de mutation

en milliers €	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Évolution en % BP2018/BP2017	Évolution en % BP2018/CA2017
Droits de mutation	15 500	16 761	15 300	-1,29%	-8,72%
Total droits de mutation	15 500	16 761	15 300	-1,29%	-8,72%

Le produit des **droits de mutation** a atteint 16 761 K€ en 2017, soit un niveau supérieur aux inscriptions budgétaires (15 500 K€). Ce niveau élevé résulte du seul dynamisme des transactions sur le territoire, aucune recette exceptionnelle n'ayant été constatée au cours de l'exercice. Aussi, raisonnablement, ne sont inscrits au BP 2018 que **15 300 K€**.



c. Les dotations et participations

En milliers €	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Évolution en % BP2018/BP2017	Évolution en % BP2018/CA2017
DGF	5 449	4 645	3 535	-35,12%	-23,89%
Allocations compensatrices	1 248	1 696	1 678	34,46%	-1,05%
DCRTP	1 349	1 349	1 120	-17,00%	-17,00%
Autres dotations et participations	10 767	10 935	10 397	-3,44%	-4,92%
TOTAL	18 813	18 624	16 730	-11,07%	-10,17%

Contrairement à l'engagement pris par le gouvernement de pas baisser les dotations de l'État aux collectivités en contrepartie de la contractualisation, dans les faits la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Ville diminue: le montant ne serait ainsi plus que de **3 535 K€ au BP 2018**, soit une baisse de 23,9 % par rapport à la DGF perçue en 2017 qui faisait d'ores-et-déjà apparaître **une baisse de 76,7 % au cours des quatre dernières années** (4 645 K€ en 2017 contre 7 932 K€ en 2016, 11 619 K€ en 2015 et 15 169 K€ en 2014). En effet, à l'intérieur d'une enveloppe constante ont été augmentées les deux sous-enveloppes de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU). La part de la DGF qui sert au financement des missions accomplies par les collectivités pour le compte de l'État se réduit de plus en plus.

Les prévisions d'allocations compensatrices, qui s'établissent à 1 678 K€ en 2018 contre 1 696 K€ en 2017 (- 1,05%), comprennent les allocations compensatrices versées jusqu'en 2015 à GPSO. Ces dernières resteront à la Ville, conformément au pacte financier et fiscal. Leurs montants seront notifiés par l'administration fiscale en même temps que les bases fiscales prévisionnelles pour 2018.

Allocations compensatrices en milliers €	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Évolution en % BP2018/BP2017	Évolution en % BP2018/CA2017
Taxe d'habitation	1 096	1 584	1 592	45,25%	-30,81%
Taxes foncières	51	60	46	-8,96%	-15,42%
Taxe professionnelle	101	52	40	-60,71%	96,00%
Total allocations compensatrices	1 248	1 696	1 678	34,46%	-1,05%

La décision de ne plus compenser à l'euro / l'euro la compensation de la réforme de la taxe professionnelle est une rupture avec le principe de sanctuarisation des compensations fiscales.

En 2010, la réforme de la taxe professionnelle (TP) a entraîné la suppression du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). L'année 2011 était la dernière année de versement de la part prioritaire par le conseil départemental des Hauts-de-Seine. Ainsi, depuis 2012, la Ville ne bénéficie plus que de la compensation instaurée avec la réforme de la TP, soit un montant de **3 686 K€**, réparti entre deux fonds :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour un montant de 1 120 K€ ;
- et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour un montant de 2 566 K€.

Le montant de ces deux fonds (soit un total de **3 915 K€**) a été maintenu jusqu'en 2017. Pour la première fois le montant de l'enveloppe de la DCRTP (1 349 K€) est diminué par rapport aux années précédentes (**1 120 K€, soit - 229 K€ par rapport à 2017**).

Les autres dotations et participations, évaluées à 10 397 K€, correspondent principalement aux participations attendues de la caisse d'allocations familiales (CAF) et du conseil départemental des Hauts-de-Seine pour le fonctionnement des structures de petite enfance et de la jeunesse, à des dotations de l'État (DGD Hygiène, dotation de recensement, réforme des rythmes scolaires, etc.) et à diverses subventions pour le fonctionnement des structures municipales, telles que les bibliothèques, le Carré Bellefeuille ou le centre social. La baisse marquée par rapport au CA 2017 (- 4,92 %) s'explique principalement par les nouvelles modalités de versement de la PSU par la CAF (6 059 K€ contre 6 649 K€ en 2017).

d. L'attribution de compensation

En milliers €	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Évolution en % BP2018/BP2017	Évolution en % BP2018/CA2017
AC	54 641	54 641	54 641	0,00%	0,00%
TOTAL	54 641	54 641	54 641	0,00%	0,00%

L'attribution de compensation (AC) reste stable en 2018 (54 641 K€). Dans le pacte financier et fiscal de GPSO adopté en décembre 2015, afin de garantir le niveau de recettes des communes membres à cette date, la dotation de solidarité communautaire (DSC) a été figée à hauteur de 17 M€ (sur les 20 M€ versés en 2014) et fusionnée dans l'AC de 2015.

Le montant de l'attribution de compensation provisoire ne devrait pas varier en 2018, dans la mesure où il n'y a aucun nouveau transfert de compétence des communes vers la Métropole.

e. Les flux nets MGP – EPT GPSO

En milliers €	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Évolution en % BP2018/BP2017	Évolution en % BP2018/CA2017
Compensation parts salaires	23 427	23 427	23 427	0,00%	0,00%
Fiscalité directe (part GPSO)	25 096	25 337	25 819	2,88%	1,90%
TOTAL recettes GPSO	48 523	48 764	49 246	1,49%	0,99%
FCCT	-48 806	-49 097	-52 317	7,19%	6,56%
Flux GPSO nets	-283	-333	-3 071	984,92%	823,05%

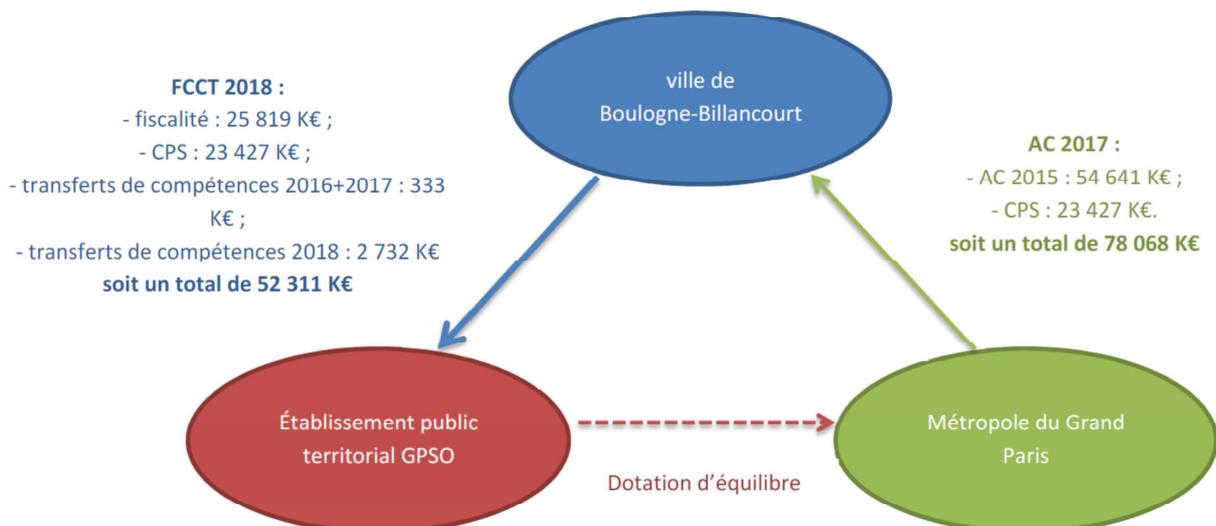
Depuis la création de la Métropole du Grand Paris (MGP), au 1^{er} janvier 2016, **les flux financiers ont été bouleversés.**

En effet, la Ville perçoit à la place et pour le compte de GPSO les recettes tirées de la fiscalité directe (25 819 K€ en 2018) et la compensation parts salaires (CPS) versée par la MGP (23 427 K€), soit un total de **49 246 K€.**

Ces deux recettes sont reversées intégralement *via* le fonds de compensation de charges transférées (FCCT). Ce dernier comprend en plus le coût des charges transférées au 1^{er} janvier 2016 et 2017 (333 K€) ainsi que les charges nouvelles liées au transfert de la compétence aménagement au 1^{er} janvier 2018 (2 732 K€ correspondant au montant des intérêts en 2018 de la dette du budget annexe ZAC Seguin de GPSO et au financement du plan propreté). Ainsi, **le montant du FCCT s'établit en 2018 à 52 317 K€.** **Les flux nets avec GPSO s'établissent ainsi à – 3 071 K€, soit le montant cumulé des charges transférées depuis le 1^{er} janvier 2016.**

Composante Produits ménages	Composante CPS	Transferts de compétences 2016 (urbanisme)	CLECT 2017 (Politique de la ville - prévention de la délinquance)	CLECT 2018 (aménagement, propreté, mobilité)	composante Total FCCT provisoire 2018
25 819 K€	23 427 K€	242 K€	91 K€	2 738 K€	52 317 K€

Le schéma ci-après reprend les différents flux entre la Ville, l'EPT GPSO et la MGP :



f. Les produits des services et de gestion courante

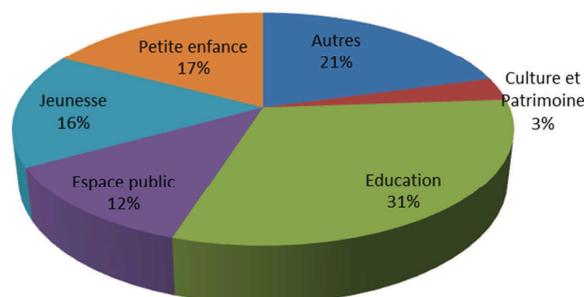
En milliers €	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Évolution en % BP2018/BP2017	Évolution en % BP2018/CA2017
Produits des services et du domaine	20 483	20 004	20 319	-0,80%	1,57%
Refacturations GPSO	1 954	1 780	2 070	5,97%	16,31%
Redevances et produits divers de gestion courante	832	817	993	19,23%	21,50%
Revenu des immeubles	1 814	1 920	1 726	-4,84%	-10,08%
TOTAL	25 083	24 520	25 108	0,10%	2,40%

Les produits des services et de gestion courante de la Ville recouvrent les recettes liées aux services publics mis à disposition de la population ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal. Ils font l'objet de tarifs fixés par le conseil municipal qui figurent dans deux délibérations tarifaires adoptées traditionnellement lors de la séance de décembre.

Le montant total inscrit au BP 2018 au titre **des produits des services et du domaine** tient compte de l'ensemble des activités tarifées à hauteur de 20 319 K€, à savoir :

- les redevances et occupation du domaine pour 3 402 K€, dont 2 998 K€ au titre des droits de voirie ;
- les prestations de service, telles que les centres de loisirs, les séjours et les diverses activités culturelles ou à destination des seniors, pour 16 100 K€ ;
- les remboursements de charges (hors flux GPSO) pour 817 K€.

Ventilation des recettes par activité BP 2018



Le montant total des refacturations à GPSO pour 2017 est de **2 070 K€** (contre 1 780 K€ en 2017), correspond à la refacturation des agents de surveillance de la voie publique (ASVP), à la refacturation des locaux mis à disposition de GPSO et divers frais annexes.

Les recettes attendues des **redevances et produits divers de gestion courante (993 K€)** proviennent des redevances dues par divers gestionnaires d'équipements ou occupants du domaine public de la Ville (crèches, réseau de distribution d'électricité, etc.) pour un montant total de 643 K€ ainsi que de divers produits de gestion courante (remboursement de charges, droits de place, vente de services ou de prestations par les services municipaux), soit 350 K€. La hausse par rapport au CA 2017 (817 K€, soit +21,5 %) s'explique notamment par la perception de la redevance versée au titre de la délégation de service public du réseau chaud-froid.

Enfin, le **revenu des immeubles**, pour un montant de **1 726 K€**, correspond aux loyers perçus par la Ville.

g. Les travaux en régie

Dans tous les rapports de la DGFIP et de la Cour des Comptes, les travaux en régie sont retraités de la section de fonctionnement en recettes afin d'être comptabilisés en dépenses en section d'investissement. Pour information, les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète (en section de fonctionnement). Ces immobilisations sont comptabilisées (en section d'investissement) pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel, etc.). En 2018, ce montant se porte à 3 000 K€.

h. Autres

en milliers €	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Évolution en % BP2018/BP2017	Évolution en % BP2018/CA2017
Recettes exceptionnelles	234	583	396	69,32%	-32,10%
Swaps	200	165	300	50,00%	82,06%
TOTAL	434	748	696	60,41%	-6,94%

Les produits exceptionnels, inscrits à hauteur de **396 K€**, correspondent notamment aux éventuels remboursements pour dommages par l'assureur de la Ville et à des régularisations de cotisations salariales.

Au 1^{er} janvier 2018, les opérations de *swap* du budget principal portent sur un encours de dette de 4 547 K€, soit 4,8 % de l'encours de dette de ce budget.

Les opérations de *swap* mises en place sont simples. Elles consistent à échanger du taux fixe contre du taux variable ou inversement. Elles sont adossées à des emprunts à taux fixe et contribuent à abaisser le taux fixe acquitté sur l'emprunt initial.

Le bilan anticipé des *swaps*, pour 2018, est excédentaire (36 K€), mais cependant peu élevé en raison de la diminution de l'encours sous-jacent. Par conséquent, à l'instar des trois années précédentes, il a été retenu de **ne pas traduire budgétairement cet excédent, des écritures équilibrées de swaps figurant en charges et en produits (300 K€)**. Ces écritures équilibrées traduisent désormais l'ensemble des flux (à verser et à recevoir) au titre de chaque contrat, ainsi que le prévoit l'instruction budgétaire et comptable M14 depuis l'exercice 2014.

2. Les dépenses de fonctionnement (mouvements réels)

Au BP 2018, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de la maquette M14 s'élèvent à **217 976 K€**, soit une diminution de 0,3 % par rapport au CA 2017, et de 0,7 % par rapport au BP 2017.

Cependant, les DRF qui correspondent aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M14 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des dépenses de la Ville, soit celles sur lesquelles elle peut agir.

Après retraitement des flux de la MGP et de la prise en compte du FSRIF et du FPIC en prélèvement sur les recettes ainsi que des recettes de remboursement de dépenses de personnel par la sécurité sociale, **les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 148 268 K€ en 2018. Elles connaissent une variation entre le CA 2017 de -3,2 % (153 145 K€) et le BP 2017 (155 106 K€) de -4,4 %.**

Cette variation intègre les éléments suivants :

En dépenses supplémentaires :

- Les frais de fonctionnement du groupe scolaire du numérique, à compter de mars 2018, qui s'élèvent à 0,4 M€ ;
- Le recours à des prestataires de séjours pour les classes de découvertes et les centres de vacances à la suite de la fermeture de Benais. Cette charge exceptionnelle s'élève à 0,5 M€ ;
- La réforme du stationnement payant, imposée par la loi MAPTAM, correspondant à un transfert de charges de l'État aux collectivités territoriales, évaluée à 0,2 M€ pour la gestion des contentieux ;

En moindre dépenses :

- Le remboursement anticipé de six emprunts consécutifs à la clôture du budget annexe se traduit par une diminution des charges financières.

Retraité de ces éléments, le budget 2018 à périmètre constant augmente de 0,6 % par rapport au CA 2017.

Les efforts menés depuis plusieurs années pour réduire les coûts de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services à la population permettent de stabiliser les dépenses malgré l'augmentation mécanique des charges de personnel.

<i>en milliers €</i>	BP 2017	CA 2017 estimé	BP 2018	Évolution en % BP2018/ BP2017	Évolution en % BP2018/ CA2017
Charges de personnel nettes - a	92 364	91 259	92 426	0,1%	1,3%
Charges courantes - b	32 722	32 199	33 138	1,3%	2,9%
Subventions et contingents - c	15 033	15 042	15 035	0,0%	0,0%
Charges financières yc swaps - d	2 732	2 426	5 036	84,2%	107,6%
Subventions aux budgets annexes - e	10 925	10 995	1 415	-87,0%	-87,1%
Dépenses exceptionnelles - f	1 330	1 225	1 217	-8,5%	-0,6%
TOTAL	155 106	153 145	148 268	-4,4%	-3,2%

a. Les charges de personnel

Les charges de personnel nettes inscrites au BP 2018 s'élèvent à 92 426 K€, contre 91 259 K€ au CA 2017, soit +1 167 K€ représentant 1,3% d'augmentation. Toutefois, après retraitement des remboursements effectués par la sécurité sociale, l'augmentation effective de la masse salariale (Chap. 012) est de 1,2% par rapport au CA 2017, résultat d'un effort conséquent sur la maîtrise des effectifs.

Ces inscriptions sont élaborées à partir des réalisations constatées au titre de l'année 2017 et prennent également en compte l'ouverture des nouveaux équipements (groupe scolaire du numérique) et le fonctionnement de l'ensemble Le Gallo en année pleine.

Il est à noter qu'avec la baisse des charges de fonctionnement engagée depuis plusieurs années, la masse salariale représente mécaniquement une part de plus en plus importante des dépenses de fonctionnement.

<i>en milliers €</i>	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Évolution en % BP2018 /BP2017	Évolution en % BP2018 /CA2017
Charges de personnel nettes - a = b-c	92 364	91 259	92 426	0,1%	1,3%
Charges de personnel (chapitre 012) - b	92 700	91 576	92 690	0,0%	1,2%
Remboursement de charges de personnel - c	-336	-318	-264	-21,2%	-16,8%
Recettes réelles de fonctionnement	242 461	233 752	232 579	-4,1%	-0,5%
Dépenses réelles de fonctionnement	219 575	218 587	217 976	-0,7%	-0,3%
Recettes de fonctionnement (yc travaux en régie)	170 414	171 309	165 871	-2,7%	-3,2%
Dépenses de fonctionnement	155 106	153 145	148 268	-4,4%	-3,2%
Ratio charges de personnel / RRF	38,2%	39,2%	39,9%		
Ratio charges de personnel / DRF	42,2%	41,9%	42,5%		

b. Les charges courantes

Les charges dites « courantes » sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

<i>en milliers €</i>	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Evol. en % BP2018/ BP2017	Evol. en % BP2018 / CA2017
prestations de services dont séjours enfance et jeunesse	7 623	7 494	8 335	9,3%	11,2%
eau et assainissement	587	715	633	7,8%	-11,5%
énergie	3 334	4 105	3 533	6,0%	-13,9%
alimentation	2 769	2 234	2 369	-14,5%	6,0%
achats de fournitures	1 793	1 646	1 701	-5,1%	3,3%
DSP restaurant municipal	270	253	270	0,0%	6,6%
locations mobilières et immobilières	1 853	1 559	1 670	-9,9%	7,1%
maintenance des biens mobiliers et immobiliers	3 113	3 012	3 113	0,0%	3,4%
primes d'assurances	357	361	370	3,5%	2,5%
documentation générale et technique	299	255	232	-22,5%	-9,0%
formation du personnel	294	232	445	51,6%	91,4%
honoraires et contentieux	314	376	520	65,5%	38,1%
fêtes et cérémonies	476	476	527	10,6%	10,7%
catalogues et imprimés	507	369	434	-14,5%	17,7%
transports	879	1 017	804	-8,6%	-20,9%
frais de télécommunications et d'affranchissement	457	355	386	-15,5%	8,9%

<i>en milliers €</i>	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Evol. en % BP2018/ BP2017	Evol. en % BP2018 / CA2017
frais de gardiennage	1 601	1 569	1 590	-0,7%	1,3%
frais de nettoyage des locaux	3 641	3 785	3 887	6,7%	2,7%
achat de places en crèches	1 525	1 348	1 280	-16,1%	-5,1%
impôts et taxes	405	445	431	6,5%	-3,2%
autres (carburants, missions...)	624	595	612	-2,0%	2,9%
TOTAL	32 722	32 199	33 138	1,3%	2,9%
Dépenses nouvelles			1 099		
TOTAL	32 722	32 199	32 039	-2,1%	-0,5%

Après retraitement des dépenses nouvelles de 2018 (ouverture du groupe scolaire du numérique, recours à des prestataires de séjours pour les classes de découvertes et les centres de vacances et réforme du stationnement payant), **les dépenses de charges à caractère général diminuent de 0,5 % par rapport au CA 2017.**

Les principales diminutions sont observées sur les postes suivants :

- **Les fluides** (eau et énergie) : grâce à un suivi au plus près des marchés ;
- **Les transports** : la fermeture de Benais se traduit par une baisse de la consommation sur ce marché ;
- **Les achats de places en crèches** : correspondants au nombre de places attribuées dans le cadre des nouveaux marchés.

À l'inverse, d'autres postes voient leurs dépenses augmenter :

- **Les prestations de services dont séjours enfance et jeunesse** : en raison notamment de l'intégration des dépenses liées au groupe scolaire du numérique ainsi que le recours à des prestataires de séjours en centres de vacances et en classes de découvertes ;
- **La maintenance des biens mobiliers et immobiliers** : ces dépenses augmentent conformément à l'augmentation des tarifs des marchés et du nombre d'équipements et de logiciels de la Ville. De plus, des crédits sont inscrits pour une opération phytosanitaire d'ampleur à réaliser sur les arbres de la Ville.
- **La formation du personnel et l'apprentissage** : la Ville souhaite se donner les moyens de satisfaire un maximum de demandes de formation et propose cette année différents cycles (management, agents en difficulté). Elle soutient également les agents souhaitant passer le BPJEPS ;
- **L'alimentation**, qui connaît une augmentation notamment dans le secteur de la restauration scolaire liée au développement de la part du bio dans les menus ;
- **Les honoraires et contentieux**, du fait de l'augmentation du nombre d'études externalisées ou relatives à des questions institutionnelles et d'une augmentation globale des contentieux ;
- **Les frais de nettoyage des locaux** en raison des ouvertures de sites et de l'effet année pleine pour les équipements reçus en 2017 (école du numérique et Le Gallo) ;
- **Les locations mobilières et immobilières**, résultant principalement de l'augmentation des biens gérés dans le cadre de l'EPF ;
- **Les frais de fêtes et cérémonies** augmentent car ils intègrent des crédits pour célébrer les 700 ans de Boulogne-Billancourt.

c. Les subventions et contingents

Les subventions et contingents s'élèvent à 15 035 K€ au BP 2018, soit un montant équivalent à celui du CA 2017.

<i>en milliers €</i>	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Évolution en % BP2018/BP 2017	Évolution en % BP2018/CA2017
subventions aux associations	6 072	6 117	6 010	-1,0%	-1,7%
subventions CLSPD	29	29	29	0,0%	0,0%
contingents	4 508	4 532	4 501	-0,2%	-0,7%
subvention aux établissements publics et aux mutuelles de fonctionnaires	659	659	659	0,0%	0,0%
indemnités élus, formation élus, collaborateurs de groupes d'élus et frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 472	1 410	1 496	1,6%	6,1%
subventions DSP	2 106	2 106	2 141	1,6%	1,6%
admissions en non-valeurs	140	130	150	7,1%	15,7%
autres	46	59	49	7,9%	-17,1%
TOTAL	15 033	15 042	15 035	0,0%	0,0%

Les subventions aux associations, CUCS, CLSPD = 6 039 K€

Globalement l'enveloppe des subventions aux associations est maintenue à son niveau de 2017.

La diminution comptable recouvre la fin du financement de personnels mis à disposition d'associations (-107K€) et le versement des subventions exceptionnelles 2017 (cyclone Irma aux Antilles et incendies au Portugal).

Lors de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2017, a été adoptée l'attribution de subventions à diverses associations boulonnaises pour un montant de **2 792 K€**.

Ce montant est complété à hauteur de **3 218 K€** par délibération soumise au présent conseil municipal pour :

- attribuer l'intégralité des subventions aux associations dont le montant est supérieur à 23 K€ pour **2 116 K€** (seule une partie avait été accordée en décembre dernier) ;
- accorder un complément de subvention destiné à atténuer l'impact des refacturations de personnels mis à disposition auprès de l'ACBB, du Centre National du Jeu, de l'association Reprends ton souffle et du Comité des Œuvres sociales, soit **+ 412 K€** ;
- accorder des subventions dans le cadre du contrat de développement avec le CD92 dont le montant global sur l'année s'élève à 275,7 K€ ;
- une enveloppe de 594 K€ qui sera affectée lors d'une décision modificative.

En outre, **29 K€** sont inscrits au titre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). La liste des associations concernées, ainsi que les montants qui leur seront alloués, seront soumis à votre approbation ultérieurement en DM, une fois que l'État, partenaire de la Ville, aura donné son accord sur les actions à retenir.

Les contingents = 4 501 K€

Ces dépenses correspondent notamment à la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (**1 917 K€**), à sa contribution aux dépenses des écoles privées (**2 468 K€**), à la quote-part communale au syndicat mixte du cimetière de Clamart et au SIFUREP (**115 K€**). La contribution au syndicat mixte du cimetière de Clamart est calculée selon de nouvelles modalités qui se traduisent par une économie de 59 K€ en 2018.

Les subventions aux établissements publics = 659 K€

Depuis 2016, le seul établissement public subventionné est le centre communal d'action sociale (CCAS). Sa subvention 2018 sera de **659 K€**, égale à 2016, financée à hauteur de 500 K€ par la Ville et de 159 K€ dans le cadre du contrat de développement avec la CD92 pour le CLIC.

Assemblée municipale et groupes d'élus = 1 496 K€

Les indemnités aux élus siégeant au conseil municipal et à la commission d'appel d'offres sont évaluées pour 2018 à **875 K€**. À celles-ci s'ajoutent les indemnités pour les collaborateurs des groupes d'élus (**253 K€**), les frais liés aux locaux et matériels divers (**84 K€**), la formation (**1 K€**), les cotisations retraite (**69 K€**) et l'affiliation des élus au régime de la sécurité sociale (**213 K€**). Ces sommes ont été arrêtées conformément aux dispositions législatives et aux règles d'attribution fixées par le conseil municipal.

Les subventions pour contrainte de service public = 2 141 K€

Les subventions versées dans le cadre des délégations de service public des crèches s'élèvent pour l'année 2018 à **2 070 K€** contre 2 034 K€ en 2017.

La subvention à la DSP du cinéma Landowski (**71 K€** au BP 2018) est en légère diminution (1K€) conformément aux dispositions du contrat de DSP et à la proposition du délégataire.

Les admissions en non-valeur = 150 K€

Il est inscrit **150 K€** au BP 2018 (140 K€ au BP 2017). Ce montant sera réajusté lors d'une décision modificative selon les informations qui seront transmises par le comptable.

Autres = 49 K€

Ce chapitre englobe notamment les dépenses relatives aux indemnités versées aux instituteurs pour leurs logements, les frais médicaux pour les enfants lors des classes de découvertes et des colonies qui font l'objet d'une refacturation auprès des parents, ainsi que la ristourne annuelle correspondant aux chèques déjeuner perdus ou périmés (conformément à l'article R 3262-14 du code du travail).

Il inclut également la participation de la Ville au fonds de solidarité pour le logement (FSL) géré par le département des Hauts-de-Seine. Cette participation est fixée sur la base d'un montant par habitant, soit **18 K€** au titre de 2018.

* * *

Synthèse des dépenses de fonctionnement facturées par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

<i>en milliers €</i>	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Évolution en % BP2018/BP2017	Évolution en % BP2018/CA2017
Frais à rembourser (marchés espaces verts, CRR, Pont Seibert...)	158	157	160	1%	2%
Personnel mis à disposition (Espaces verts et Voirie)	339	382	390	15%	2%
TOTAL	497	539	550	11%	2%

Les compétences « gestion et entretien des espaces verts communautaires », d'une part, et « gestion et entretien de la voirie », d'autre part, ont été transférées à Grand Paris Seine Ouest. Ces transferts se sont accompagnés du transfert de l'intégralité des personnels nécessaires à l'exercice desdites compétences.

Toutefois, par souci de bonne gestion et comme la loi le prévoit, GPSO met partiellement à disposition de la Ville certaines de ses directions pour l'exercice de compétences qui demeurent communales :

- sa direction de la voirie, notamment, pour la mise en sécurité et le nettoyage de la voie publique en cas d'accidents ;
- sa direction des jardins et paysages pour la gestion et l'entretien des espaces verts qui restent de la compétence communale (espaces verts attenants aux équipements relevant des compétences communales : écoles, crèches, équipements sportifs, cimetières, etc.).

Par ailleurs, certaines interventions au niveau des espaces verts communaux sont réalisées par des entreprises prestataires de marchés groupés avec l'établissement public territorial. Elles sont payées sur le budget communautaire, et refacturées à la Ville.

Au titre de 2017, ont ainsi été inscrits 390 K€ au titre des remboursements des agents communautaires mis à disposition de la Ville, et 160 K€ au titre des divers frais mentionnés (marchés, charges du CRR, entretien du pont Seibert).

d. Les charges financières

Les charges financières, hors contrats de SWAPS, s'élèvent à **4 736 K€**. Elles correspondent aux intérêts et aux commissions (hors swaps) supportés par le budget principal (**inscrits au compte 66**).

Concernant les swaps, comme indiqué au I-A-1-e, les inscriptions relatives à ces contrats sont prévues pour un montant identique en charges et en produits (**300 K€**) ; le bilan excédentaire anticipé (36 K€) n'est pas inscrit au BP.

e. Les subventions aux budgets annexes

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes apparaissent en dépenses dans le budget principal et en recettes dans les budgets annexes concernés. Les écritures de ces budgets annexes font l'objet d'un développement détaillé ci-dessous (II).

Les subventions d'équilibre provenant du budget principal ne concernent que les deux budgets annexes, Piscine-Patinoire et BBI Guide Pratique. Le budget annexe « Locations Immobilières » s'équilibre par des recettes propres,

<i>en milliers €</i>	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Evolution en % BP2018 /BP2017	Evolution en % BP2018 /CA2017
BBI Guide Pratique	324	410	324	0,0%	-20,9%
Piscine-Patinoire	1 200	1 185	1 091	-9,1%	-7,9%
TOTAL	1 524	1 595	1 415	-7,2%	-11,3%

f. Dépenses exceptionnelles

Ces dépenses, 1 217 K€ au BP 2018, enregistrent une baisse de 0.6% par rapport au CA 2017.

<i>en milliers €</i>	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Évolution en % BP2018 /BP2017	Évolution en % BP2018 /CA2017
allocation municipale de garde	560	498	540	-3,6%	8,5%
chéquier famille	318	235	300	-5,7%	27,4%
part. repas élèves des écoles privées	135	97	110	-18,5%	13,3%
autres bourses et prix	61	76	82	35,3%	7,6%
annulation de titres sur exercices antérieurs	195	259	136	-30,2%	-47,4%
autres charges exceptionnelles	61	60	49	-20,3%	-18,1%
TOTAL	1 330	1 225	1 217	-8,5%	-0,6%

Les crédits prévisionnels inscrits au BP 2018 pour le chéquier famille (**300 K€**) et pour l'allocation municipale de garde (**540 K€**) sont en augmentation par rapport au CA 2017.

La participation reversée aux familles concernant les repas des élèves en école privée augmente légèrement par rapport au CA 2017 (**110 K€**).

Enfin, sont prévus en dépenses exceptionnelles des crédits pour procéder à des annulations de titres sur exercices antérieurs à hauteur de **136 K€** ainsi que les bourses et prix (**82 K€**) ou encore diverses autres charges exceptionnelles (**49 K€**).

3. Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement

Les mouvements ci-dessous ne comprennent pas les écritures équilibrées inscrites en section d'investissement.

a. Recettes = 3 200 K€

Travaux en régie = 3 000 K€

Les études et les travaux en régie sont effectués par les services de la Ville. Ils s'inscrivent dans l'effort d'investissement de la Ville.

Reprise de subventions transférables = 200 K€

b. Dépenses = 32 655 K€

Dotations aux amortissements techniques = 16 500 K€

Il s'agit des amortissements des biens corporels et incorporels acquis depuis 1997, en application de la M14 et selon les durées qui ont été décidées par le conseil municipal.

Virement à la section d'investissement = 16 155 K€

Cette dernière écriture équilibre chaque section : elle correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (réel + ordre). Elle participe ainsi à l'autofinancement.

Au total, les opérations d'ordre de la section de fonctionnement sont de 32 655 K€ en dépenses et de 3 200 K€ en recettes. De manière réciproque, ces opérations apparaissent en miroir en section d'investissement.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes réelles d'investissement hors opérations financières

Les recettes réelles d'investissement, hors opérations financières, s'élèvent à **44 303 K€**. Retraitées des mouvements équilibrés (120 K€ au titre des dépôts et cautionnements, 2 200 K€ au titre des écritures liées à l'acompte de la cession du terrain sis de Lattre de Tassigny et 15 K€ au titre des opérations sous mandat), ces recettes s'établissent à 41 968 K€

Elles se décomposent notamment de la façon suivante :

- **23 205 K€** pour le **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** correspondant aux dépenses d'équipement réalisées en 2017 à la fois sur le budget principal et sur l'ex budget annexe Billancourt-Seguin pour la période antérieure au 31 décembre 2017.
- **1 193 K€** pour la **taxe d'aménagement (TA)** Cette prévision est prudente en raison du manque de visibilité quant au niveau des recettes attendues. À noter qu'aucune inscription n'a été effectuée au titre de la **taxe locale d'équipement (TLE)** dans la mesure où celle-ci a été remplacée par la TA en 2012 et, qu'après une baisse progressive des recettes, la Ville n'a rien perçu en 2017.
- **1 774 K€** pour la **dernière année du dispositif des amendes de police avant le reversement des FPS à partir de 2019**. Le montant correspond à une prévision basée sur le nombre des procès-verbaux émis en 2016 et la valeur du point pour 2017.
- **14 411 K€** de recettes issues des **cessions** des divers locaux, terrains et véhicules, dont :
 - deux logements sis 22, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (132 K€) ;
 - un logement sis 130, rue d'Aguesseau (205 K€) ;
 - un logement sis 171, rue de Silly (235 K€) ;
 - un local sis 121 rue de Bellevue (200 K€) ;
 - le locaux sis 17 rue des quatre cheminées (800 K€) ;
 - l'immeuble sis 1 avenue du Général Leclerc (3 708 K€) ;
 - des caves sises 14, avenue André Morizet (31 K€) ;
 - un local sis 43, rue Marcel Bontemps (1 330 K€) ;
 - le château de Benais (1 700 K€) ;
 - le local sis 103, rue de Paris (250 K€) ;
 - un logement sis 40, rue des Peupliers (180 K€).

La Ville percevra en plus le solde de la cession du terrain sis avenue de Lattre de Tassigny (2 200 K€).

- **1 386 K€** devraient être encaissés au cours de l'année 2017 au titre des **subventions d'équipement**. Ce montant totalise l'ensemble des subventions à percevoir au cours de l'exercice, au regard de l'état d'avancement des opérations engagées par la Ville. Conformément aux principes précédemment retenus, ne sont inscrits que les financements pour lesquels la Ville a reçu une notification. Par prudence et pour tenir compte du rythme de versement, le montant notifié est proratisé en fonction du degré d'avancement de l'opération correspondante. Il s'agit notamment de :
 - la participation de la caisse d'allocations familiales aux travaux de rénovation de la crèche Parchamp ;
 - la participation de l'État et du conseil départemental des Hauts-de-Seine au programme de vidéo-protection ;
 - la participation du Conseil départemental, dans le cadre du contrat de développement, du conseil régional d'Île-de-France et du centre national du sport (CNDS) au financement des travaux de l'ensemble Le Gallo et du gymnase Souriau ;
 - la participation du Conseil départemental, dans le cadre du contrat de développement, et du SIPPAREC aux travaux de rénovation de l'école Billancourt ;
 - la participation du conseil régional d'Île-de-France et de la direction régionale et interdépartementale de l'habitation et du logement (DRIHL) au centre d'hébergement d'urgence « L'Olivier » ;
 - la participation du conseil régional d'Île-de-France aux travaux du nouveau musée Paul Landowski.

2. Les dépenses d'équipement

Les propositions budgétaires pour 2018 ont été établies sur la base du programme d'investissement de la Ville et se déclinent en autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP).

a. Les autorisations de programmes (AP)

Le stock des autorisations de programme de la Ville s'élevait après la décision modificative n°2 de 2017 à 302 823 K€ dont 97 305 K€ d'AP ouvertes pour les exercices 2017 et suivants, la différence de 205 514 K€ correspondant aux réalisations d'opérations faisant l'objet d'AP au 31 décembre 2016. Compte tenu des réalisations sur l'exercice 2017 (44 288 K€) et des réajustements sur les AP (31 875 K€), **le stock d'AP disponible pour les exercices 2018 et suivants s'élève ainsi à 84 892 K€.**

Les variations d'AP

AP projets : + 5 893 K€

- - 3 028 K€ pour la clôture de divers AP Projets ;
- + 4 K pour la réhabilitation de la crèche Niox-Château ;
- + 10 K€ pour le logiciel métier GRC ;
- + 16 K€ en raison d'un dommage ouvrage sur l'opération crèche rue de la ferme ;
- + 22 K€ pour des études d'opportunité pour le PLU ;
- + 35 K€ vidéoprotection ;
- + 660 K€ pour le groupe scolaire Billancourt ;
- + 550 K€ pour la réhabilitation de l'hôtel de Ville ;
- + 1 345 K€ pour la nouvelle école du numérique ;
- + 6 279 K€ pour les acquisitions immobilières.

AP récurrentes : 19 698 K€

- + 57 K€ sur la sécurité ;
- + 304 K€ sur l'action économique ;
- + 64 K€ sur le logement ;
- + 2 899 K€ sur les sports ;
- + 52 K€ sur l'action sociale ;
- + 260 K€ sur l'aménagement, les services urbains et l'environnement ;
- + 7 391 K€ sur les services généraux.
- + 1 343 K€ sur la famille ;
- + 759 K€ sur la culture ;
- + 6 572 K€ sur l'enseignement ;

AP subventions : 6 285 K€ relatives aux subventions d'équipement versées dans le cadre de fonds de concours, de surcharges foncières et d'opérations d'équipement portées par des associations boulonnaises.

- + 4 783 K€ de subvention d'investissement pour la prise en charge par la Ville des dépenses d'investissement transférées à l'EPT-GPSO au titre de la compétence aménagement ;
- + 216 K€ de participation à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ;
- + 2,5 K€ pour l'association l'Oiseau Lyre pour acquérir du mobilier dans un local de la ville ;
- + 200 K€ pour l'association Course au Large 92 permettant d'acquérir du matériel pour le bateau ;
- + 1 079 K€ de surcharges foncières.

b. Les Crédits de Paiement (CP)

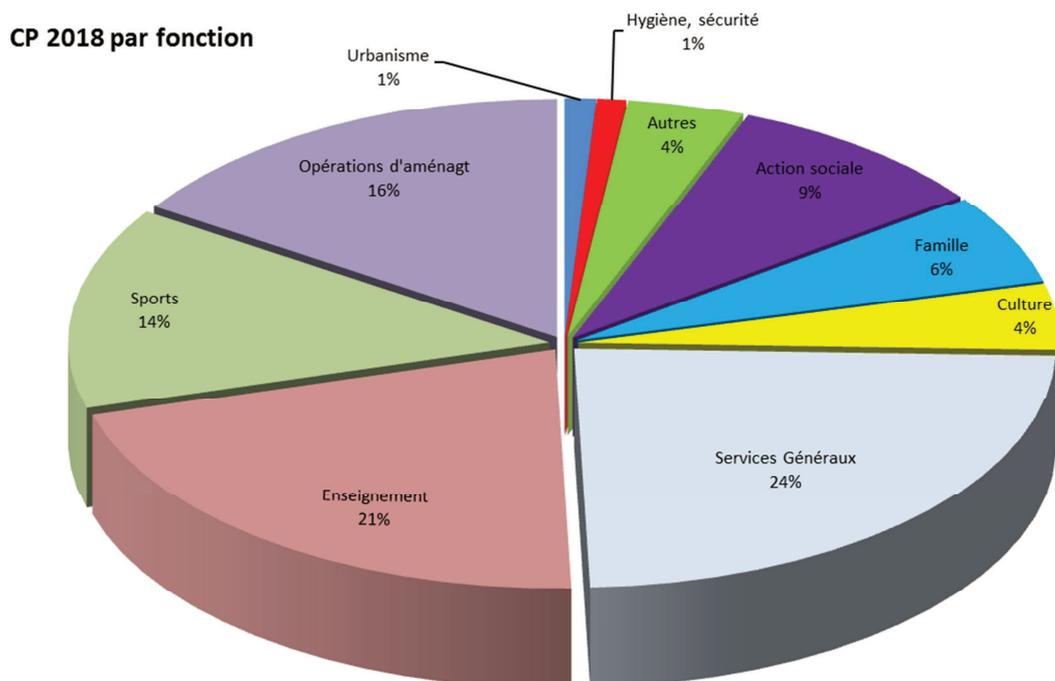
Les CP proposés pour 2018 s'élèvent à 47 518 K€ et se répartissent selon les différentes catégories d'opérations comme suit :

- opérations projets : 22 382 K€ ;
- subventions d'équipement : 6 675 K€ ;
- opérations récurrentes : 18 460 K€.

c. Présentation par fonction

La répartition par fonction, telle qu'elle figure dans la maquette budgétaire, se présente comme suit.

Fonctions	AP ouvertes pour 2018 et années suivantes (K€)	CP 2018(K€)
Services Généraux	23 844	11 405
Hygiène, sécurité	507	460
Enseignement	17 491	10 006
Culture	5 470	2 118
Jeunesse	327	168
Sports	9 855	6 499
Actions sociales	4 575	4 260
Famille	8 737	2 899
Logement	1 168	1 036
Urbanisme	1 380	501
Opérations d'aménagt	10 288	7 505
Politique de la Ville	12	6
Voirie/espaces verts	640	319
Environnement/Dvt durable	59	31
Actions économiques	539	305
TOTAL	84 892	47 518



Services Généraux : AP pour 2018 et exercices suivants = 23 844 K€ ; CP = 11 405 K€

Les dépenses d'équipement inscrites sur la fonction "Services généraux" reposent principalement sur des dépenses d'informatique (**1 859 K€**) et d'intervention sur les bâtiments publics (**2 629 K€**) comme notamment l'aménagement et le remplacement des arbres du cimetière Pierre Grenier, des travaux sur le système d'incendie de l'annexe Delory pour répondre aux besoins exprimés et aux obligations de mise aux normes et de sécurité.

Les autres dépenses d'équipement (**1 284 K€**) concernent essentiellement les dépenses d'acquisition en matériels et mobiliers, des acquisitions de véhicules (**761K€**) notamment électriques.

Par ailleurs, **550 K€** sont prévus pour la réhabilitation de l'hôtel de ville, **42 K€** ont été inscrits au titre des travaux décidés en CHSCT, **144 K€** pour l'élaboration de l'Ad'ap, **50 K€** pour le logiciel lié à la gestion relations citoyen (GRC).

Hygiène et sécurité : AP pour 2018 et exercices suivants = 507 K€ ; CP = 460 K€

- Les crédits de paiement prévus au titre de la vidéoprotection concernent notamment le remplacement de caméras et l'acquisition d'un archiveur avec extension de stockage (**113 K€**) ;
- La participation aux dépenses d'investissement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris qui représente **300 K€** ;
- La dotation permettant de couvrir les dépenses d'équipement (**47 K€**) comprenant notamment l'acquisition de matériel radiotéléphonique et les interventions sur les bâtiments.

Enseignement : AP pour 2018 et exercices suivants = 17 491 K€ ; CP = 10 006 K€

- **2 107 K€** de CP pour solder l'opération de rénovation du groupe scolaire Billancourt/adaptation temporaire de l'ex-collège du Vieux Pont ;
- **79 K€** sur l'opération Maître Jacques. Il s'agit là, suite au diagnostic technique, des travaux de remise en état des portes du bâtiment ;
- **1 345 K€** pour l'acquisition du mobilier et du matériel pour l'ouverture de l'École du numérique ;
- **30 K€** de mise aux normes de bâtiments ;
- **494 K€** sur l'Ad'ap dans les bâtiments scolaires ;
- Les CP relatifs à des opérations récurrentes (**5 951 K€**) comprennent 1 233 K€ de travaux et d'acquisition de matériel informatique pour le plan numérique dans les écoles, 3 929 K€ de travaux sur les bâtiments scolaires (avec par exemple le remplacement des châssis de l'école Denfert Rochereau, le renforcement du garde-corps à l'élémentaire Doisneau, la réfection de la cour de la maternelle Jean Guillon, l'étanchéité des courettes de l'élémentaire Silly ou des aménagements dans la maternelle Fessart) ainsi que 504 K€ de matériel et équipements scolaires.

Culture : AP pour 2018 et exercices suivants = 5 470K€ ; CP = 2 118 K€

Les crédits inscrits sur la fonction "Culture" reposent essentiellement sur les opérations récurrentes pour un montant de **2 057 K€**, la dotation annuelle de travaux sur bâtiments culturels (905 K€), les besoins en matière de mobiliers et d'équipements (147 K€), les acquisitions de fonds documentaires (568 K€ au profit des bibliothèques), l'acquisition d'œuvres d'art ainsi que les dépenses liées à l'acquisition, la restauration et la mise en valeur d'œuvres d'art. Par ailleurs, sont également inscrits des crédits pour des subventions d'équipements à hauteur de **12 K€** (5 K€ de subvention d'équipement pour Dia Danse, 5 K€ pour le Forum Universitaire de l'Ouest Parisien, 2 K€ pour Boulogne Harmonie) et **47 K€** pour les Ad'ap dans les bâtiments culturels.

Sports : AP pour 2018 et exercices suivants = 9 955 K€ ; CP = 6 499 K€

Cette fonction comprend les CP relatifs au « plan sport » pour **4 076 K€** regroupant les dépenses de la deuxième phase des travaux de reconstruction de l'ensemble Le Gallo, ainsi que les crédits de l'Ad'ap dans les bâtiments sportifs (40 K€).

Les CP relatifs aux opérations récurrentes s'élèvent à **2 024 K€** et intègrent le programme annuel de travaux dans les bâtiments sportifs (1 941 K€, comprenant notamment la réfection de la piste d'athlétisme du gymnase Denfert Rochereau ou le remplacement du transformateur au gymnase du COSEC des Dominicaines), et les besoins en matériels (72 K€).

Enfin, les subventions d'équipement attribuées en décembre dernier et lors de ce présent conseil aux associations ACBB (**150 K€**), Voiles de Seine (**7 K€**), Course au Large (**200 K€**) et au Karaté Club de Boulogne (**3 K€**) sont imputées sur ce chapitre.

Jeunesse : AP pour 2018 et exercices suivants = 326 K€ ; CP = 168 K€

Les inscriptions proposées sur la fonction "Jeunesse" concernent **159 K€** de dépenses dites récurrentes (59 K€ de matériels et équipements divers et 99 K€ de travaux dans les bâtiments) et **9 K€** de subventions d'équipement attribuées en décembre dernier et lors de ce présent conseil aux associations Centre Nautique de Scouts Marins (**4 K€**), Éclaireuses Éclaireurs unioniste (**1 K€**), Scouts unitaires (**2,5 K€**) et les enfants de la comédie (**1 K€**).

Action sociale : AP pour 2018 et exercices suivants = 4 575 K€ ; CP = 4 260 K€

Il s'agit ici de crédits permettant de répondre aux besoins de travaux dans les bâtiments (**89 K€**) et de mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre de la convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui regroupent des dépenses d'informatique, d'adaptation de postes et de travaux (**14 K€**). Enfin, des crédits à hauteur de **4 151 K€** sont inscrits en 2017 pour le foyer l'Olivier.

Famille: AP pour 2018 et exercices suivants = 8 737 K€ ; CP = 2 899 K€

Plus de la moitié des crédits inscrits sur la fonction "Famille" concernent les opérations "Projets" avec :

- **1 K€** pour l'opération Halte-garderie Parchamp ;
- **1 230 K€** de crédits au titre de l'opération d'acquisition et d'aménagement de la Crèche Gallieni Bellevue ;
- **50 K€** suite au référé de la crèche rue de la ferme ;
- Par ailleurs, des CP (**1 507 K€**) sont inscrits pour répondre aux besoins annuels en matière de travaux sur les établissements de la petite enfance pour 1 108 K€ (comme notamment la réfection de la terrasse de la crèche du Parc ou le réaménagement de la crèche des longs près) et d'acquisition d'équipements (matériels et mobiliers) pour 267 K€.

Logement : AP pour 2018 et exercices suivants = 1 168 K€ ; CP = 1 036 K€

Il s'agit ici de surcharges foncières (853 K€) afin de participer à la construction de logements sociaux sur la Ville, du programme annuel de travaux de bâtiments (143 K€) et d'acquisition de matériels et équipements (9 K€).

Urbanisme : AP pour 2018 et exercices suivants = 1 380 K€ ; CP = 501 K€

Sont inscrits sur cette rubrique les CP concernant une provision pour la réalisation de diverses études urbaines complémentaires (**123 K€**) et des crédits pour deux fonds de concours à GPSO pour diverses opérations de voirie et le désamiantage du parking Belle Feuille (**356 K€**) ainsi que **22 K€** pour le PLU.

Opérations d'aménagement : AP pour 2018 et exercices suivants = 10 288 K€ ; CP = 7 505 K€

Sont inscrits sur cette rubrique les CP permettant de réaliser des acquisitions immobilières telles que le paiement du solde du foncier du futur collègue.

Politique de la Ville : AP pour 2018 et exercices suivants = 12 K€ ; CP = 6 K€

Il s'agit de CP destinés au financement de travaux sur les bâtiments (**1 K€**) et de matériels (**5 K€**).

Voirie/espaces verts : AP pour 2018 et exercices suivants = 640 K€ ; CP = 319 K€

Cette fonction concerne essentiellement les interventions sur les bouches d'incendie (**41 K€**), les acquisitions prévues dans le cadre du groupement de commandes avec GPSO pour les espaces verts relevant de la compétence de la Ville (**102 K€** pour les crèches, écoles, cimetières), des travaux sur les bâtiments (**21 K€**) avec notamment le remplacement du système de sécurité incendie.

Environnement/Dvt durable : AP pour 2018 et exercices suivants = 59 K€ ; CP = 31 K€

Cette fonction concerne essentiellement l'entretien du système de chauffage.

Action économique : AP pour 2018 et exercices suivants = 539 K€ ; CP = 305 K€

Les travaux sur les marchés d'approvisionnement représentent l'essentiel de ces dépenses (193 K€) et 71 K€ sont prévus pour l'Ad'ap.

d. Les subventions d'investissement versées aux budgets annexes

Les subventions d'investissement versées aux budgets annexes sont destinées, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, à couvrir « *la réalisation d'investissements, exigés par le fonctionnement du service, qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs* ».

Il est prévu le versement de subventions d'investissement de **950 K€** sur le budget piscine patinoire.

e. Les écritures équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement

Les autres dépenses d'équipement (hors CP et hors dette) s'élèvent à **2 335 K€** et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Elles sont composées de :

- 15 K€ d'opérations sous mandat, qui correspondent aux dépenses engagées par la Ville, pour le compte de propriétaires défaillants notamment dans le cadre des procédures de péril imminent ;
- 120 K€ de dépôts et cautions versés ou reçus par la Ville ;
- 2 200 K€ pour la récupération de l'acompte versé pour l'acquisition du terrain de Lattre de Tassigny dont le solde sera versé en 2018.

f. Les travaux en régie

Dans tous les rapports de la DGFIP et de la Cour des Comptes, les travaux en régie sont retraités de la section de fonctionnement en recettes afin d'être comptabilisés en dépenses en section d'investissement. En 2018, ce montant se porte à 3 000 K€.

* * *

Les dépenses d'investissement hors dette, opérations équilibrées et opérations d'ordre inscrites au BP 2018 s'élèvent ainsi à 51 468 K€ (47 518 K€ + 950 K€ + 3 000 K€). Le total se porte à 53 803 K€ avec les écritures équilibrées en dépenses en recettes (2 335 K€, point e).

3. Les opérations d'ordre interne à la section d'investissement

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement s'élèvent à **11 416 K€**. Elles concernent pour **6 000 K€** des crédits permettant les écritures d'ordre liées à la récupération d'avances sur marchés, pour **3 000 K€** de crédits permettant de transférer des études au compte 23, pour **50 K€** de donation, **48 K€** pour une réimputation comptable ainsi que pour **2 318 K€** des crédits revolving.

C. LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de dette du **budget principal** s'établit à **94 565 K€**. Il est en augmentation du fait de la prise en charge de six emprunts du budget annexe Billancourt-Seguin (**27 459 K€**) qui seront tous remboursés par anticipation avant le 1^{er} juillet 2018. Retraité de ces six emprunts, **l'encours de dette du budget principal 1^{er} janvier est de 67 105 K€**.

Après ajout de la dette du budget annexe Piscine-Patinoire à hauteur de **9 224 K€**, et hors les six emprunts mentionnés *supra*, **l'encours de dette consolidé** s'élève à **76 338 K€** au 1^{er} janvier 2018. Il se répartit pour 40,7 % en taux fixes et pour 59,3 % en taux variables.

100 % de l'encours de dette est classé 1A au sens de la Charte de Bonne Conduite (dite charte « Gissler »), soit le niveau de risque le plus faible.

1. Les inscriptions en section de fonctionnement

En K€	BP 2017	CA 2017	BP 2018
(I) Charges financières (et charges assimilées)	2 732	2 426	5 036
Intérêts dette long terme (66111 + 66112)	2 335	2 238	2 656
Intérêts dette court terme (6615 + 6618))	77	20	50
Commissions diverses (668)	120	39	2 030
Charges financières des SWAPS (668)	200	128	300
(II) Produits financiers (Total compte 76)	200	165	300
Produits financiers des SWAPS (768)	200	165	300
(I) - (II) Charges financières nettes	2 532	2 261	4 736

Les charges financières du budget principal, destinées à la couverture de la charge de la dette de ce budget et au paiement de diverses commissions, sont budgétées à hauteur de **5 036 K€** (compte 66, *swaps* compris).

Hors *swaps*, ces charges s'élèvent à 4 736 K€, soit un montant supérieur à celui inscrit au BP 2017 (2 532 K€) et à celui estimé au CA 2017 (2 261 K€, soit +109 %).

Cette **augmentation des charges financières du budget principal** est due à la reprise de six emprunts du budget annexe Billancourt-Seguin dans le budget principal en 2018 et aux indemnités de remboursement anticipé de ces emprunts.

Les charges financières du budget principal (4 736 K€) se décomposent comme suit :

- 2 750 K€ correspondant aux intérêts à payer pour la dette long terme (dont 572 K€ d'intérêts intercalaires de la dette remboursée par anticipation), minorés de -94 K€ correspondant à la variation des intérêts courus non échus de la dette long terme ;
- 50 K€ au titre des intérêts de la dette à court terme imputables au budget principal (intérêts des lignes de trésorerie et des tirages infra-annuels sur les contrats revolving) ;
- 2 030 K€ dont 1 941 K€ au titre des indemnités de remboursement anticipé des 6 emprunts transférés du budget Billancourt-Seguin. Le solde correspondant notamment aux frais d'engagement pour la dette nouvelle (long terme et court terme), et aux commissions de non-utilisation des lignes de trésorerie ;
- 300 K€ pour les inscriptions relatives aux charges des contrats de SWAPS.

La prévision budgétaire de charges financières repose sur les hypothèses d'index ci-après :

	Index constaté (au 19/02/2018)	Index moyen 2018 anticipé par les marchés (au 19/02/2018)	Index retenu BP 2018
EONIA	-0,366 %	-0,3494 %	0,25 %
TAG 3 mois	-0,3579 %	-0,3564 %	0,25 %
EURIBOR 3 mois	-0,328 %	-0,3036 %	0,25 %

Au total, la prévision de charges financières intègre une marge de sécurité de l'ordre de 50 K€ par rapport aux anticipations de marché (en supposant la consommation intégrale des crédits budgétés pour les intérêts de la dette court terme et les diverses commissions).

2. Les inscriptions en dépenses d'investissement

Sont inscrits **41 686 K€** au titre de l'amortissement contractuel de la dette contre **6 410 K€** au BP 2017. Cette augmentation résulte des six emprunts provenant du budget annexe Billancourt-Seguïn dont le remboursement en capital en 2018 s'établit à 27 459 K€. Le solde (14 227 K€) correspond à l'amortissement des emprunts contractés dès l'origine sur le budget principal (7 227 K€) et 7 000 K€ dans l'hypothèse d'un remboursement anticipé en 2018.

Une somme de 90 K€ est également inscrite sur ce chapitre au titre des dépôts et cautionnements (ces inscriptions sont équilibrées en dépenses et en recettes).

3. Les inscriptions en recettes d'investissement

L'équilibre du budget principal nécessite l'inscription d'une recette d'emprunt de 12 106 K€.

L'encours de dette du budget principal est anticipé au maximum à 71,9 M€ au 31 décembre 2018 contre 67,1 M€ au 31 décembre 2017, soit un besoin de financement par emprunt nouveau de 4,9 M€.

L'encours consolidé de la dette au 31 décembre 2018 s'établira au maximum à 81 M€.

4. Encours de dette au 31 Décembre N

	au 31/12/2009	au 31/12/2010	au 31/12/2011	au 31/12/2012	au 31/12/2013	au 31/12/2014	au 31/12/2015	au 31/12/2016	au 31/12/2017	au 31/12/2018
Encours global de dette	149 227 351	134 877 449	115 576 077	104 465 320	91 580 330	84 554 171	77 435 809	70 570 979	76 339 481	*69 420 119
budget principal	131 962 351	119 997 449	106 140 936	90 529 220	79 420 330	73 734 171	67 390 809	61 008 979	67 105 729	61 939 478
dont emprunts classiques	131 962 351	119 997 449	106 140 936	90 529 220	79 420 330	73 734 171	67 390 809	61 008 979	67 105 729	61 939 478
- dont emprunts taux fixes	81 878 525	73 050 146	64 063 488	56 537 961	50 343 407	46 041 863	41 083 117	36 085 902	31 067 268	26 010 632
- dont emprunts taux variables	50 083 826	46 947 303	42 077 448	33 991 259	29 076 923	27 692 308	26 307 692	24 923 077	36 038 462	35 928 846
dont tirages revolving	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
budgets annexes	17 265 000	14 880 000	9 435 141	13 936 100	12 160 000	10 820 000	10 045 000	9 562 000	9 233 752	7 480 641
dont emprunts classiques	-	-	-	-	-	-	-	1 862 000	4 130 538	3 913 141
- Piscine - Patinoire	-	-	-	-	-	-	-	1 862 000	4 130 538	3 913 141
dont tirages revolving	17 265 000	14 880 000	9 435 141	13 936 100	12 160 000	10 820 000	10 045 000	7 700 000	5 103 214	3 567 500
- Locations Immobilières	685 000	390 000	155 141	-	-	-	-	-	-	-
- centre ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Piscine - Patinoire	16 555 000	14 490 000	9 280 000	13 857 100	12 050 000	10 740 000	10 045 000	7 700 000	5 103 214	3 567 500
- Théâtre de l'Ouest Parisien	25 000	-	-	79 000	110 000	80 000	-	-	-	-

*hors emprunts nouveaux

5. Les opérations financières équilibrées

En écritures équivalentes en recettes et dépenses, sont prévus :

- **30 000 K€** pour les opérations de refinancement de la dette (section d'investissement) ;
- **2 318 K€** au titre du plafond disponible au 1^{er} janvier 2018 sur les contrats revolving, pour les opérations infra-annuelles de tirages / remboursements (opérations réelles de la section d'investissement, comptes 16441 en recettes et 16449 en dépenses) ; depuis le 1^{er} février 2018, le plafond est remonté à 3 567 K€ ;
- **2 318 K€** pour les opérations infra-annuelles de tirages / remboursements sur les contrats revolving, au titre du désendettement du budget principal (opérations d'ordre de la section d'investissement, compte 16441 en dépenses et 16449 en recettes).

II. LES BUDGETS ANNEXES

A. PUBLICATIONS

Ce budget annexe retrace les produits et charges liés au magazine d'informations municipales BBI et au magazine culturel.

Les frais de réalisation, de distribution, d'affranchissement et de publicité sont estimés à **631 K€**.

Les recettes publicitaires attendues s'élèvent quant à elles à **300 K€** auxquelles s'ajoute la reprise anticipée des résultats de 2017 qui s'élève à **7 K€**.

Le budget est donc équilibré avec une subvention du budget principal de **324 K€**.

B. LOCATIONS IMMOBILIÈRES

Les dépenses de fonctionnement du budget locations immobilières sont estimées à **117 K€** pour le BP 2018. Les charges locatives, les honoraires et les annulations de titres sur exercices antérieurs s'élèvent à 17 K€. Le contrat de gestion du parking Le Gallo a été évalué à 100 K€.

Les recettes issues de la location des parkings du domaine privé de la Ville s'élèvent à **276 K€** dont la prévision de recette du stade Le Gallo.

Des opérations d'ordre sont inscrites en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement au titre de la dotation aux amortissements de 70 K€, ainsi qu'un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 623 K€.

Elles permettent de financer les investissements du budget locations immobilières pour la rénovation des parkings à hauteur de 127 K€ et de dégager des crédits d'études et de provision pour travaux au tennis club de Longchamp pour un montant de 778 K€.

En ajoutant la reprise anticipée des résultats de 2017 qui s'élève à **534 K€**, la section de fonctionnement est équilibrée à **809 K€**.

La section d'investissement est équilibrée à **925 K€** avec la reprise des résultats de **212 K€**.

À noter qu'aucune recette d'emprunt n'est inscrite encore cette année. Ce budget est désormais intégralement désendetté depuis 2016.

C. PISCINE-PATINOIRE

Ce budget a été créé en 2002 pour retracer l'opération de rénovation de la piscine-patinoire et sa gestion sous forme de délégation de service public. Il comprend également les dépenses et recettes liées aux travaux d'étanchéité et d'embellissement de la piscine.

Les dépenses de fonctionnement (**892 K€**) englobent la subvention pour contrainte de service, versée au délégataire (868 K€), les dépenses de contrôle qualité prévues au nouveau contrat (1 K€) ainsi que des frais financiers, prévus à hauteur de 24 K€ en 2018.

Ces dépenses sont financées par la subvention d'équilibre du budget principal pour **1 091 K€**.

En section d'investissement, 950 K€ sont inscrits en dépenses d'équipement direct, ils correspondent à des travaux d'entretien de la piscine et de la patinoire. Ces travaux sont financés par une subvention du budget principal du même montant. Enfin, il convient d'inscrire une recette liée à la récupération de la TVA par le délégataire.

Des opérations d'ordre sont inscrites en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement au titre de la dotation aux amortissements de 5 K€, ainsi que du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (218 K€).

À cela, viennent s'ajouter des écritures équilibrées qui s'élèvent à 5 103 K€ en dépenses et en recettes afin de réaliser les écritures de CLTR.

En ajoutant la reprise anticipée des résultats de 2017 qui s'élève à **24 K€**, la section de fonctionnement est équilibrée à **1 115 K€**. La section d'investissement est équilibrée à **11 708 K€** avec la reprise des résultats.

III. LE BUDGET CONSOLIDÉ

Le projet de budget consolidé, hors dette, se présente en dépenses (retraitées) de la manière suivante :

<i>en milliers €</i>	Fonctionnement	Investissement (hors dette et hors écritures équilibrées)
Budget principal (hors subventions aux budgets annexes)	148 268	47 518
Publications	631	0
Locations immobilières	117	905
Piscine Patinoire	892	950
Total agrégé	149 908	49 373

**IV. ANNEXE 1 – ÉTAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET
DES CRÉDITS DE PAIEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET DES
BUDGETS ANNEXES**

Durée de l'AP	Autorisations de programme						Crédits de paiement				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements (1)	Révision de l'exercice N (2)	Total cumulé (3) = (1)+(2)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2017) hors restes à réaliser 2017 (4)	Réalisations 2017 + reports 2017 sur 2018 (4)	AP ouvertes pour exercices 2018 et suivants (5) = (3)-(4)-(4) (5) = (6)+(7)+(8)	Pour mémoire BP 2017	CP 2018 (6)	CP 2019 (7)	CP 2020 et svts (8)	
2011-2016	574 780	10 000	584 780	534 780	0	50 000	40 000	50 000		0	
Maison Waleska	920 999	0	920 999	136 253	26 335	758 412	100 000	0	758 412	0	
RH - Médecine du travail	100 000	0	100 000	9 295	48 203	42 501	90 705	42 501		0	
Réhabilitation Hotel de Ville	0	550 000	550 000	0	0	550 000	0	550 000		0	
2016-2018	100 000	0	100 000	72 500	27 500	0	27 500	0		0	
Subvention d'équipement - Diocésaine de Nanterre (Aumonerie)	100 000	0	100 000	100 000	0	0	0	0		0	
2 016	1 200	0	1 200	1 200	0	0	0	0		0	
Subvention Union nationale des combattants (U.N.C.) - 28ème section	730	0	730	0	730	0	0	0		0	
2 017	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
2 018	0	4 783 009	4 783 009	0	0	4 783 009	0	4 783 009		0	
2017-2018	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
2008-2016	35 908 564	7 390 680	43 299 244	28 560 866	3 071 596	11 666 782	3 656 224	5 835 391	5 835 391	0	
Opérations récurrentes - Services généraux	37 706 273	12 733 689	50 439 963	29 414 893	3 174 364	17 850 705	3 914 429	11 260 902	6 589 803	0	
Services généraux - Chapitre 900											
2015-2020	6 465 306	-378 435	6 086 871	87 688	5 949	5 993 234	142 242	144 217	3 500 000	2 349 017	
Accessibilité Ad'Ap - fonction 0	588 036	532 117	1 120 153	0	125 702	994 452	588 036	494 452	500 000	0	
2015-2020	69 724	-22 795	46 929	0	0	46 929	0	46 929		0	
Accessibilité Ad'Ap - fonction 3	142 604	-82 495	60 109	0	20 291	39 818	71 302	39 818		0	
2015-2020	7 114	-4 151	2 963	0	1 793	1 170	3 557	1 170		0	
Accessibilité Ad'Ap - fonction 5	226 788	-56 265	170 523	0	14 591	155 932	113 394	105 932	50 000	0	
2015-2020	60 428	12 024	72 452	0	1 797	70 655	30 214	70 655		0	
Accessibilité Ad'Ap - fonction 9	7 560 000	0,00	7 560 000	87 688	170 123	7 302 189	983 607	903 173	4 050 000	2 349 017	
Adep - divers fonctions											
2010-2017	2 227 518	35 456	2 262 974	1 994 518	155 456	113 000	170 000	113 000	0	0	
Vidéoprotection	2 728 653	215 762	2 944 416	2 428 427	215 988	300 000	300 226	300 000		0	
2008-2020	596 052	56 680	652 732	538 402	19 984	94 347	27 075	47 173	47 173	0	
Opérations récurrentes - Sécurité	5 552 223	307 899	5 860 122	4 961 347	391 428	507 347	497 301	460 173	47 173	0	
Sécurité - Chapitre 901											
2003-2020	30 083 519	0	30 083 518	29 673 902	21 451	388 165	100 000	78 549	309 616	0	
Ecole Maître Jacques	20 576 722	659 701	21 236 422	8 757 962	10 371 211	2 107 250	8 550 000	2 107 250	0	0	
2007-2020	852 000	0,00	852 000	96 969	0	755 031	530 000	30 000	725 031	0	
Groupes scolaire Billancourt / adaptation temporaire 147 rue du	0	1 345 000	1 345 000	0	0	1 345 000	155 000	1 345 000		0	
2015-2020	500	0	500	0	500	0	0	0		0	
Pierre Grenier-centre d'hébergement	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
Ecole du numérique	29 822 883	6 571 750	36 394 633	20 623 613	3 869 519	11 901 501	4 548 385	5 950 750	5 950 750	0	
2013-2020	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
Subvention d'équipement - intervalles	81 335 624	8 576 450	89 912 074	59 152 445	14 262 681	16 496 947	13 883 385	9 511 549	6 985 398	0	
2017-2018	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
Subvention d'équipement - à affecter*	Enseignement - Chapitre 902										
2008-2020	1 700 000	-64 185	1 635 815	1 635 815	0	0	4 666			0	
Opérations récurrentes - Enseignement	7 313 002	0	7 313 002	7 313 002	0	0	0	0	0	0	
Espace Landows ki	1 400 000	2 500	1 402 500	1 400 000	0	1 400 000	0	1 400 000		0	
Musée Belmondo	14 750	0	14 750	14 750	0	2 500	2 500	2 500	1 400 000	0	
2011-2020	3 800	0	3 800	0	3 800	0	0	0		0	
Atelier J. Bernard	300 000	0	300 000	300 000	0	0	0	0		0	
Subvention d'équipement - l'Oiseau Lyre	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
2 016	5 000	0	5 000	5 000	0	5 000	0	5 000		0	
Subvention d'équipement - à affecter*	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
Fonds de concours à GPSO - Tour a éroné frigé de du CRR	2 000	0	2 000	2 000	0	2 000	0	2 000		0	
2014-2016	16 938 763	758 585	17 697 348	11 522 283	2 161 430	4 013 636	2 485 740	2 056 818	1 956 818	0	
Subvention d'équipement - à affecter*	2 000	0	2 000	0	0	2 000	0	2 000		0	
Subvention d'équipement - Forum Universitaire de l'Ouest Paris	2 000	0	2 000	0	0	2 000	0	2 000		0	
2 018	0	5 000	5 000	0	0	5 000	0	5 000		0	
Subvention d'équipement - Boulogne Harmonie	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
2017-2018	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
Opérations récurrentes - Culture	27 677 315	701 900	28 379 215	20 785 850	2 165 230	5 423 136	2 490 406	2 071 318	3 356 818	0	
2008-2020	0	0	0	0	0	0	0	0		0	
Culture - Chapitre 903											

Durée de l'AP	Autorisations de programme							Crédits de paiement		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements (1)	Révision de l'exercice N (2)	Total cumulé (3) = (1)+(2)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2017 hors restes à réaliser 2017 (4)	Réalisations 2017 + reports 2017 sur 2018 (4)	AP ouvertes pour exercices 2018 et suivants (5) = (3)-(4)-(4) (5) = (6)+(7)+(8)	Pour mémoire BP 2017	CP 2018 (6)	CP 2019 (7)	CP 2020 et svts (8)
Secteur des Abondances	95 000	-66 326	28 674	28 674	0	0	0			0
Fonds de concours RAIP	50 000	0	50 000	50 000	0	0	0			0
Fonds de concours GPSO	10 772 256	0	10 772 256	10 772 256	0	0	0			0
Fonds de concours GPSO - désamiantage parking Bellefeuille	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	0	200 000	800 000		0
Fonds de concours GPSO - opérations de voirie	156 250	0	156 250	0	156 250	0	156 250			0
Plan Local d'Urbanisme	1 264 847	22 323	1 287 170	1 264 847	22 323	0	22 323			0
Etudes d'urbanisme	1 223 310	0,00	1 223 310	983 310	38 774	240 000	122 890	30 000		48 336
Urbanisme - Chapitre 908	14 561 664	-44 003	14 517 660	13 099 088	38 774	1 379 799	501 463	830 000		48 336
Thiers Vaillant	4 832 813	0	4 832 813	4 049 496		783 317		783 317		0
Mutation du site Georges Gorse	265 000	-158 656	106 344	106 344	0	0				0
Projet 37 rue Paul Bert	430 000	-425 372	4 628	4 628	0	0				0
Acquisition Rue du Dôme	54 800	0	54 800	54 800	0	0				0
Réalisation d'un passage Patinoire-Piscine	230 000	-230 000	0	0	0	0				0
Aménagement secteur Rotschild	2 000 000	-1 958 943	41 057	41 057	0	0				0
Autres opérations d'aménagement	6 000	0	6 000	6 000	0	0				0
Acquisition immobilière (rés.erve foncière)	15 637 492	6 278 780	21 916 272	6 950 602	5 460 670	9 505 000	7 505 000	2 000 000		0
Opérations d'aménagement - Chapitre 908	23 456 105	3 505 809	26 961 914	11 212 927	5 460 670	10 288 317	7 456 750	2 783 317		0
Opérations récurrentes - aménagement, services urbains et environnement - Chapitre 908	1 658 592	259 804	1 918 395	997 118	209 373	711 904	355 952	355 952		0
Dont Politique de la ville	425 706	1 091	426 797	409 350	5 321	12 127	6 064	6 064		0
Dont Voirie/espaces verts	1 201 524	210 097	1 411 620	567 593	203 569	640 459	319 243	321 216		0
Dont Environnement	31 362	48 616	79 977	20 176	484	59 317	30 645	28 672		0
Fonds de concours GPSO Propreté 2013-2015	360 507	0	360 507	360 507	0	0	0	0		0
Opérations récurrentes - Actions économiques	1 249 445	304 069	1 553 514	1 004 198	81 191	468 126	234 063	234 063		0
Actions économiques - Chapitre 909	1 249 445	304 069	1 553 514	1 004 198	81 191	468 126	234 063	234 063		0
AP/CP du Budget principal	302 823 211	31 875 700	334 698 911	205 513 574	44 288 079	84 892 258	47 517 998	34 696 908		2 682 353

Les AP surlignées en vert seront clôturées.

Durée de l'AP	Autorisations de programme						Crédits de paiement			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements (1)	Révision de l'exercice N (2)	Total cumulé (3) = (1)+(2)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2017) hors restes à réaliser 2017 (4)	Réalisations 2017 + reports 2017 sur 2018 (4)	AP ouvertes pour exercices 2018 et suivants (5) = (3)-(4)-(4) (5) = (6)+(7)+(8)	Pour mémoire : BP 2017	CP 2018 (6)	CP 2019 (7)	CP 2020 et svts (8)
AP "Piscine-Patinoire"	819 183	554 524	1 373 708	175 096	248 611	1 198 611	313 952	950 000	0	0
dont "Immobilisations incorporelles"	70 497	110 000	180 497	30 497	0	150 000	20 000	150 000	0	0
dont "Immobilisations corporelles"	44 087	-15 594	28 493	0	341	28 493	13 952	28 152	0	0
dont "Autres immobilisations en cours"	704 599	460 119	1 164 718	144 599	248 271	1 020 119	280 000	771 848	0	0
AP "Locations immobilières"	1 647 962	-321 301	1 326 660	59 648	76 625	1 267 013	848 207	904 538	285 849	0
dont "Club house du tennis de Longchamp"	159 648	1 040 353	1 200 000	59 647,54	76 625,30	1 140 353	100 000	777 878	285 849	0
dont "Autres immobilisations en cours"	1 488 314	-1 361 654	126 660	0	0	126 660	748 207	126 660	0	0
Budgets annexes	2 467 145	233 223	2 700 368	234 744	325 237	2 465 624	1 162 159	1 854 538	285 849	0